



SYNDICAT MIXTE
DE LA VALLÉE DE L'OISE

3, rue de l'Anthémis - BP 30316
60203 Compiègne Cedex
Tél. 03 44 38 29 00 - Fax 03 44 38 29 01
e-mail : smvo@smvo.fr
www.smvo.fr



SYNDICAT MIXTE
DE LA VALLÉE DE L'OISE

Rapport d'activité 2008



Thomas Boudon - 03 44 86 37 49

ENSEMBLE,
VALORISONS
NOS DÉCHETS

Historique du SMVO 4

Éditorial du Président..... 5

Rappel des données du Grenelle (1+2) et de la Directive européenne..... 6

Le circuit de valorisation des déchets du programme VERDI en 2008..... 8

1/ LE CENTRE DE VALORISATION ÉNERGETIQUE 10

a/ Pourquoi la valorisation énergétique ? Et non pas l'incinération ? 10

b/ Baromètre des tonnages de déchets ménagers apportés au Centre de Valorisation Énergétique..... 10

c/ Aspect coût, et indicateurs 11

d/ Opérations de communication..... 12

e/ Quelle interprétation dans le plan de prévention des déchets ?..... 14

2/ LE TRI, UN ENJEU D'ACTUALITÉ 15

a/ La collecte du verre, en apport volontaire..... 15

b/ La collecte en porte à porte, le transport et le recyclage des autres emballages
et des journaux magazines 16

c/ La communication sur le centre de tri..... 20

d/ Le tri et la prévention des déchets 20

e/ L'optimisation de la collecte et du tri..... 21

3/ LE TRANSPORT PAR TRAIN : UNE STRATÉGIE DURABLE 22

a/ Le fonctionnement des quais de transfert..... 22

b/ La plateforme ferroviaire du centre de traitement principal..... 23

c/ De plus en plus de déchets transportés par le train 24

4/ DES DÉCHETTERIES TOUJOURS PLUS PERFORMANTES ET « VALORISABLES »... 27

a/ Augmentation de la fréquentation des déchetteries de 12% et des tonnages de 6,5%..... 27

b/ Bilan des nouvelles filières 27

c/ Zoom sur les coûts..... 30

5/ LA VALORISATION ORGANIQUE DES DÉCHETS VERTS 31

a/ Les différents modes de collecte..... 31

b/ les plates formes de compostage des déchets verts 32

c/ Le compostage individuel à domicile..... 33

d/ Zoom sur les coûts..... 33

6/ L'ÉQUIPE PERMANENTE DU SMVO 34

Syndicat mixte de la vallée de l'oise : organigramme de l'équipe administrative et technique 34

a/ Présentation de l'équipe permanente..... 36

b/ Les mouvements de personnel..... 36

c/ Les prestations sociales 36

d/ Taux d'absentéisme 37

7/ LES ÉLUS DU SYNDICAT MIXTE DE LA VALLÉE DE L'OISE 38

Rappel historique..... 38

a/ La constitution du nouveau Comité Syndical 38

b/ La constitution du nouveau bureau 39

c/ Les commissions obligatoires 41

d/ les autres commissions et groupes de travail thématiques du SMVO 42

8/ ZOOM SUR LES COÛTS PAR HABITANT..... 44

Conclusion 46

ANNEXE CD-ROM

- 4
- 1992 Loi du 13 juillet 1992
 - 1993 Premières réunions de travail
 - 1994 Études préalables réalisées pour Oise la Vallée
 - 1995 Consultation de toutes les communes du territoire
 - 1996  Création du SMVO
 - 1997 Étude centre de tri (*Cadet*)
Choix ATMO (*MERLIN*)
 - 1998 Rachat de la déchetterie de Crépy-en-Valois
Contrat Eco-Emballages
 - 1999 Étude gestion déchets organiques (*Biomasse Normandie*)
 - 2000 Choix du constructeur du CTP
 - 2001 3 nouvelles déchetteries
Choix de l'exploitant de CTP, enquête publique
puis arrêté autorisation 14/12/2001 (*modifié 9/01/06*)
 - 2002 Début construction du CTP
1 nouvelle déchetterie
 - 2003  4 nouvelles déchetteries
Ouverture centre de tri
 - 2004  Ouverture CVE
Ouverture 2 quais de transfert
3 nouvelles déchetteries
 - 2005  4 nouvelles déchetteries
3 quais de transfert
3 nouvelles déchetteries
 - 2006 1 quai de transfert
Début programme de prévention des déchets
 - 2007 1 nouvelle déchetterie
 - 2009 1 nouvelle déchetterie
 - 2010 1 nouvelle déchetterie
 - 2011 Nouveaux siège du syndicat

5

À la veille de la deuxième lecture du texte de projet de loi Grenelle II, les élus du SMVO peuvent se féliciter des choix qu'ils ont faits à la création du syndicat en 1996 : un réseau de plus de 20 déchetteries réparties sur tout le territoire, l'utilisation de la voie ferrée pour le transport par le train des déchets ménagers, la réalisation d'un centre de valorisation énergétique, d'un centre de tri, d'une plate forme ferroviaire à Villers Saint-Paul, le traitement des mâchefers en sous couche routière à Saint-Leu d'Esserent, le développement de plates-formes de compostage indépendantes sur l'ensemble du territoire.

Toutes ces directions correspondent aux axes fixés dans les projets de lois Grenelle 1 et Grenelle 2.

Parallèlement à la construction de ce programme VERDI (*Valorisation Et Recyclage des Déchets en Intercommunalités*), d'un montant global de plus de 120 millions d'euros majoritairement financé par les communautés de communes, les communes adhérentes au SMVO, avec les subventions de l'ADEME et de la Région, le syndicat a largement contribué et participé à la mise en place de la collecte sélective.

Pour faire suite à ce mouvement qui s'est terminé en 2008 à Creil, le Syndicat a choisi, depuis 2007, de développer un plan de prévention des déchets avec l'ensemble des communes adhérentes.

En effet, hormis les directives énoncées par le Grenelle pour des constructions et réalisations liées au traitement, au transport et à la valorisation des déchets, l'axe prioritaire est la prévention des déchets.

Parallèlement au Grenelle de l'environnement, les pays membres de la communauté européenne sont obligés de suivre à une échéance relativement proche la directive du parlement européen et du conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets et instaurant une hiérarchie claire des modes de gestion.

Cette directive dite "cadre" précise encore le discours face à la protection de l'environnement et aux enjeux à venir ; la prévention, la séparation en vue du réemploi, le recyclage, la valorisation énergétique et l'élimination, notamment par stockage, sont ainsi les modes de gestion à mettre en œuvre par ordre de priorité.

Également, il est précisé que les mâchefers, résidus inertes de la combustion des déchets en centre de valorisation énergétique, lorsqu'ils sont valorisés, constituent un gisement supplémentaire pris en compte pour la valorisation matière. Cette précision n'est pas des moindres pour le SMVO, puisque la totalité des mâchefers issus de la combustion des déchets au centre de Valorisation des Déchets à Villers-Saint-Paul, est utilisée pour fabriquer de la sous couche routière par une entreprise de valorisation voisine, MRVO.

Ces données augmentent considérablement le taux de valorisation de son gisement par le SMVO, qui est ainsi de 93%.

Ce résultat fait du SMVO une collectivité exemplaire, qui a su prendre en compte tous les paramètres définis par le Grenelle et l'Union Européenne et ceci bien avant l'heure. Nos décisions stratégiques ont été prises par les élus du territoire en 1996.

Le Président du SMVO,
Philippe MARINI
Sénateur - Maire de Compiègne



QUELQUES DONNÉES ET INFORMATIONS SUR LE GRENELLE DE
L'ENVIRONNEMENT ET LES DIRECTIVES EUROPÉENNES

6 **Positionnement du SMVO
par rapport aux objectifs
du Grenelle de l'environnement**

La situation du SMVO par rapport à la directive européenne du 19 novembre 2008 et les projets de loi (I et II) sur les déchets consécutifs au Grenelle de l'environnement

La directive fixe un ordre de priorité pour les états membres en terme de gestion des déchets, avec, par priorité décroissante :

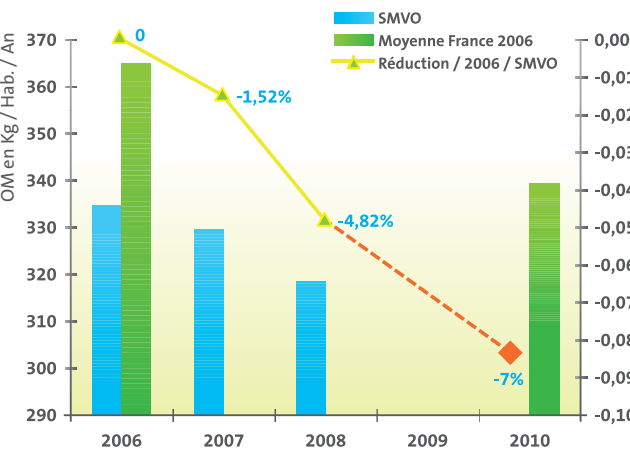
- 1. la prévention,
- 2. la préparation en vue du réemploi
- 3. le recyclage,
- 4. autre valorisation, notamment énergétique
- 5. l'élimination (stockage)

Dans les textes, l'Europe est en avance sur la France, celle-ci ne considérant pas encore la valorisation énergétique performante comme une filière de valorisation à part entière.

○ **PROJET DE LOI GRENELLE I :**

Objectif 1 :
réduire de 7 % les ordures ménagères
et assimilés par habitant en 5 ans

RÉDUCTION FORTE DES OM DU SMVO



Si l'on prend en compte le nombre de kilogrammes de déchets d'ordures ménagères résiduelles par habitant et par an en France, on obtient une moyenne de 365 kg/hab/an.

Si l'on calcule une diminution de 7% sur cette base on atteint un poids de 339,50 kg/hab/an. Sur le territoire du SMVO la moyenne était de 334,72 kg/hab/an en 2006, la baisse de production de déchets se confirmant depuis 2007, on atteint une moyenne par habitant de 319 kg/an.

Le SMVO est donc déjà en deçà des objectifs du Grenelle par rapport au niveau national.

Depuis juin 2007, le SMVO suit un plan de prévention des déchets lequel, relayé par une forte communication nationale sur le thème de la réduction des déchets, a sans doute permis d'influencer les comportements des consommateurs au niveau local.

**La prévention des déchets
est une priorité au SMVO**

Objectif 2 :
passer au niveau national de 24 % des déchets ménagers
et assimilés orientés vers le recyclage matière
ou organique à 35 % en 2012 et 45 % en 2015

*Cet objectif ne prend pas en compte la valorisation
énergétique des déchets, ni le recyclage des mâchefers.
Malgré cela, le SMVO atteint déjà un taux
de 39 % en 2008.*

○ **RÉSULTATS DU SMVO :**

Si l'on comptabilise également le recyclage des mâchefers, le résultat passe à 53% en 2009.

	2006	2007	2008
Déchets ménagers et assimilés	253 636	262 144	262 882
Tonnage vers valorisation matière et organique sans mâchefers	88 242	95 692	103 497
Pourcentage	35%	37%	39%
Tonnage vers valorisation matière et organique avec mâchefers	123 789	127 562	138 777
Pourcentage	49%	49%	53%

○ **OBJECTIFS GRENELLE 2012 :**
**DIMINUTION DE 15 % À L'HORIZON 2012
DES DÉCHETS INCINÉRÉS ET STOCKÉS**

Cet objectif du Grenelle est basé sur une moyenne d'incinération et de stockage nationale.

Il vise à réduire la part de stockage et d'incinération des déchets recyclables.

Le SMVO depuis plusieurs années développe de nouvelles filières de valorisation matière, de manière à toujours augmenter la part de valorisation matière des déchets, et à limiter le pourcentage de stockage.

De plus, dans la même logique, le SMVO développe un plan de prévention des déchets depuis juin 2007 avec l'ADEME et le Conseil régional de Picardie, qui a pour but de réduire la part de déchets d'ordures ménages incinérée et valorisée au Centre de Valorisation Énergétique de Villers-Saint-Paul.

○ **RÉCAPITULATIF DES TONNAGES
INCINÉRÉS ET STOCKÉS**

	2006	2007	2008
Tonnages dirigés vers CVE + stockage	164 650	165 742	158 613
Diminution	-	0,66%	-3,67%

○ **PROJET DE LOI GRENELLE II**

Obligation de collecte sélective pour valorisation aux producteurs de quantités importantes de déchets majoritairement organiques (cantines, MIN,...)

Le projet de loi Grenelle II met en évidence l'intérêt de développer une valorisation des gros gisements de déchets organiques.

Le SMVO est prêt à étudier tout partenariat possible sur ce type de projet, dans le cadre de sa compétence.

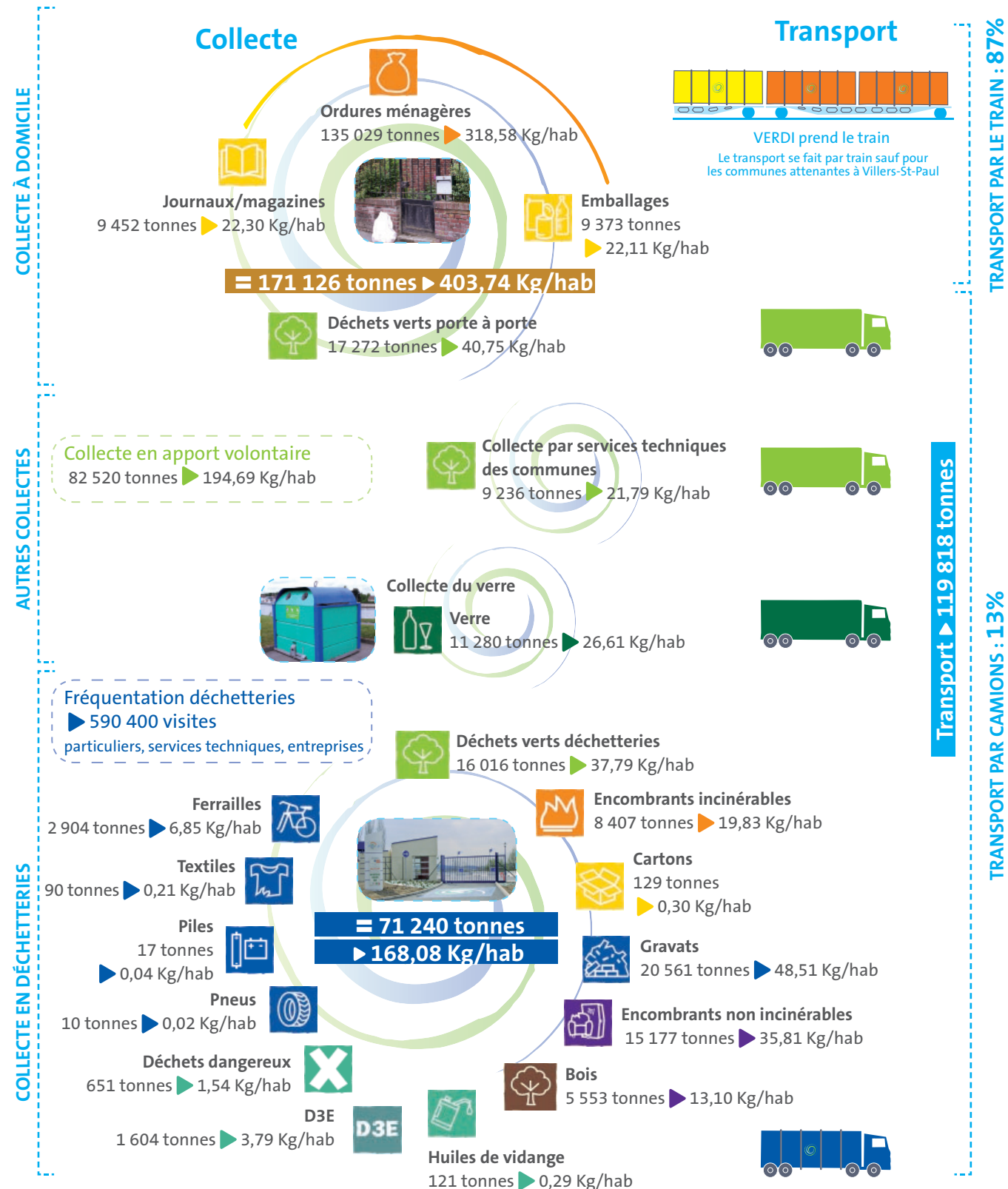


Le circuit de valorisation des déchets du programme VERDI en 2008 :

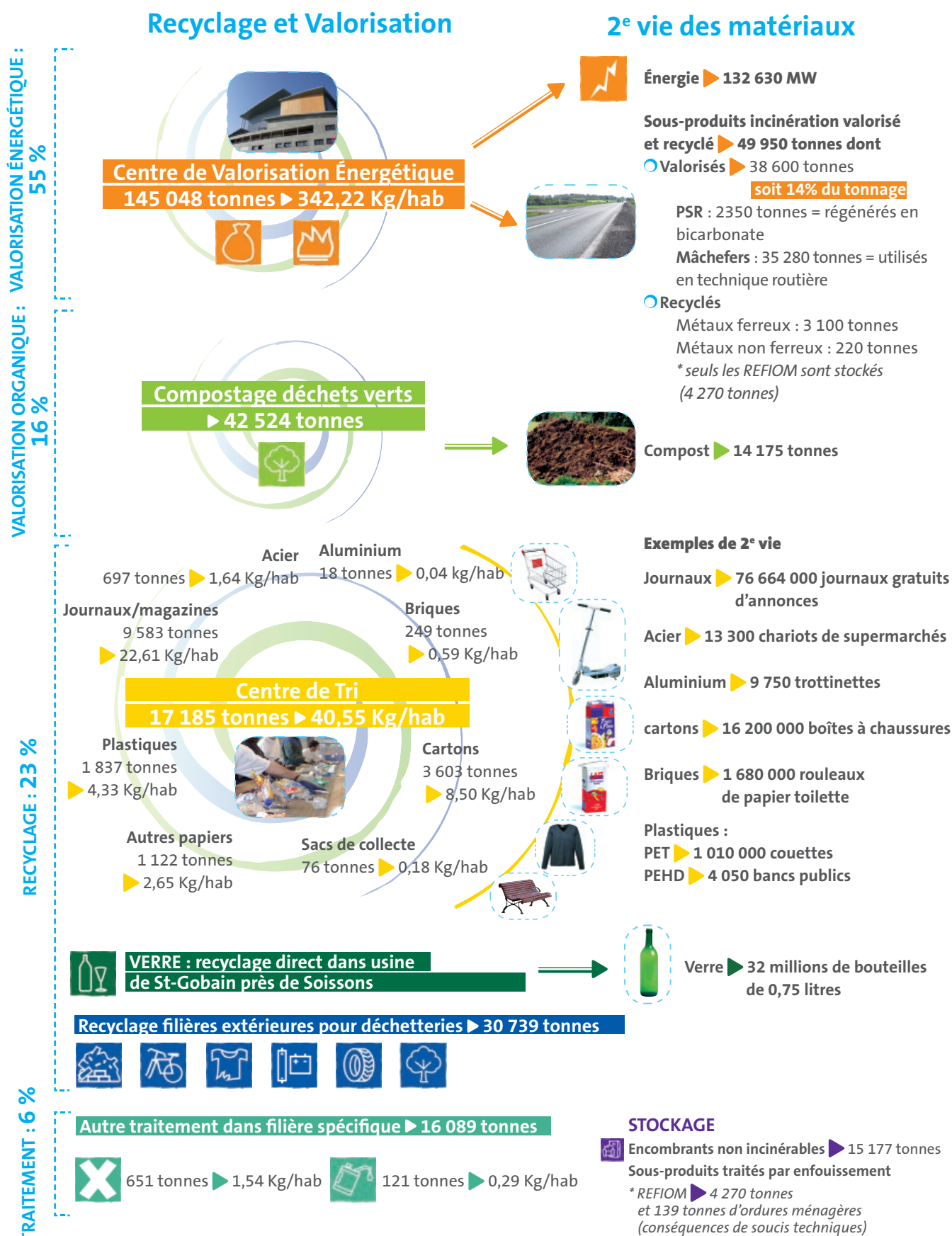
TOTAL DÉCHETS COLLECTÉS = 262 882 tonnes

soit 620,23 Kg / habitant

COLLECTE LOCALE : 42 548 TONNES



de la collecte, du transport à la valorisation et la 2^e vie des déchets



1/ LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE



1/ LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

a/ Pourquoi la valorisation énergétique ? Et non pas l'incinération ?

10

Le centre de valorisation énergétique de Villers-Saint-Paul a été mis en service en 2004. La valorisation énergétique consiste à utiliser le pouvoir calorifique du déchet en le brûlant et en récupérant cette énergie sous forme de chaleur et d'électricité.

Ce centre de valorisation énergétique est autorisé par arrêté préfectoral à traiter au maximum 157 500 tonnes de déchets ménagers, et à traiter en complément des déchets industriels de l'Oise (jusque 172 500 tonnes).

La capacité technique du centre permet en effet de traiter 172 500 tonnes de déchets dont le pouvoir calorifique est de 2100 kcal/kg. La limite technique de l'installation réside dans sa capacité à valoriser la chaleur de combustion. C'est pourquoi en cas de traitement de déchets plus calorifiques (comme par exemple de déchets industriels riches en plastiques), la capacité d'introduction dans les fours est réduite.

Cette capacité a été calculée en 2000, de façon à pouvoir traiter l'ensemble des déchets de la zone Est du département de l'Oise, telle que définie par le Plan Départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés, dans sa version de 1999.

Le SMVO a confié l'exploitation du centre de valorisation à la société ESIANE, par un contrat de délégation de service public qui prendra fin en 2017. ESIANE est certifié ISO 14000.

LE SUIVI ENVIRONNEMENTAL ET LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE

Conformément à l'arrêté préfectoral, comme chaque année depuis sa construction, les mesures de contrôles des rejets dans l'environnement et les autres dispositions ont été examinées lors de la Commission Locale d'Information et de Surveillance qui s'est réunie une fois en 2008, le 19 novembre. Sous la présidence de la Sous-préfecture de Senlis, en présence des services de l'État, cette commission regroupe, outre le SMVO et ESIANE, des associations environnementales Alerte aux déchets, l'ALEP et le ROSO et des bureaux d'études en qualité d'experts.

La CLIS a conclu à un fonctionnement satisfaisant de l'usine, attesté par la présentation des résultats d'analyse et des différentes études et mesures contradictoires.

b/ Baromètre des tonnages de déchets ménagers apportés au Centre de Valorisation Énergétique

LES TONNAGES TRAITÉS :	2007	2008
Ordures ménagères résiduelles	138 480	133 920
Encombrants incinérables de déchetterie	11 917	8 407
Total déchets ménagers	150 397	142 327
Déchets industriels traités (moins ceux évacués pendant les arrêts d'entretien)	9 160	15 740
Refus de tri (et déclassements)	1 580	1 751
Total traité	161 137	159 818

Ainsi en 2008, le SMVO a dirigé vers la filière de valorisation énergétique près de 8 000 tonnes de déchets ménagers de moins qu'en 2007 :

- grâce à la mise en place des filières bois et déchets électroniques dans le réseau de déchetteries Verdi qui réduisent de 3 000 tonnes la part de déchets de déchetteries envoyés vers la valorisation énergétique,
- et surtout par la réduction de près de 5 000 tonnes des ordures ménagères résiduelles des habitants du territoire.

En 2008, une baisse de 5% des tonnages traités au CVE, conséquence de la mise en place de nouvelles filières en déchetteries et du plan de prévention des déchets

Ainsi, la capacité du vide de four a augmenté, ce qui a permis à la société ESIANE de traiter en 2008 davantage de déchets industriels. En contrepartie, elle reverse au SMVO un intéressement au vide de four, défini dans le contrat.

L'intéressement au vide de four a ainsi augmenté de 300 000 € environ en 2008

c/ Aspect coût, et indicateurs

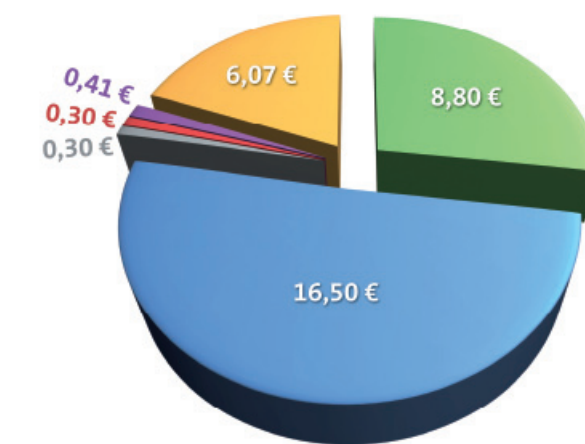
Pour une quantité équivalente de déchets traités, la valorisation énergétique a été presque optimale en 2008. Avec un taux de performance de 0,70, le site de Villers-Saint-Paul rejoint ainsi la vingtaine de sites classée en haute performance énergétique, parmi le parc d'environ 125 installations en France.

Si l'on prend en référence les éléments de calculs repris pour le calcul de la performance énergétique définis par le Code des Douanes en mars 2009, à savoir :

- l'électricité produite par l'usine (autoconsommation + vente EDF) : 80 449 MWh,
- la chaleur vendue à Elyo pour les besoins des usines voisines de Villers-Saint-Paul : 54 443 MWh,
- l'électricité achetée à EDF (arrêts techniques) : 702 MWh,
- le gaz propane (122 tonnes, utilisées pour le rallumage des fours) : 1 560 MWh.

Au total : 132 630 MWh ont été produits par le centre de valorisation énergétique en 2008, ce qui correspond à la consommation moyenne en énergie de 33 000 foyers.

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE
Dépenses par habitants 32,39 € en 2008



- Administration générale et communication
- Délégation de service public
- Investissements (dette et amortissements)
- Personnel
- Transport
- Divers

ZOOM TGAP

(Taxe Générale sur les Activités Polluantes)

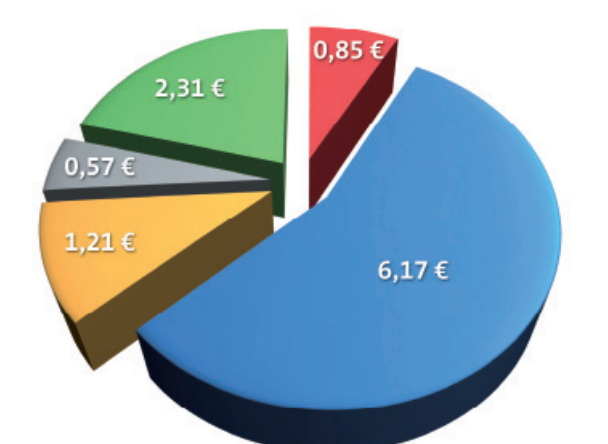
La TGAP créé par la Loi des Finances 2009 sera à payer pour la première fois en 2009 pour les installations de valorisation énergétique des déchets.

Le code des douanes (article 266) prévoit en 2009 une TGAP de 4€ par tonne de déchet traité, taxe qui est réduite à 2€ lorsque l'usine est certifiée ISO 14000 et qu'elle est performante sur le plan de la valorisation énergétique, ce qui est le cas de l'installation de valorisation énergétique de Villers-Saint-Paul.

En appliquant la formule d'évaluation de la performance énergétique, il apparaît qu'avec un taux de performance de 0,70 en 2008, le centre de valorisation énergétique se place au-delà de l'exigence de performance fixée réglementairement (à 0,60).

La TGAP pour le Centre de Valorisation Énergétique de Villers-Saint-Paul est ainsi réduite de 4 à 2 €. A cette diminution de la TGAP liée à la Haute Performance Énergétique, s'ajoute le dégrèvement lié au transport alternatif, qui pourrait la limiter à 1,5 €/t.

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE
recettes par habitants 11,11 € en 2008



- Vide de four
- Eco-Emballages
- Reliquat 2007
- Remboursement assurances
- Autres produits

COÛT RÉSIDUEL
CONSTATÉ EN FIN
D'ANNÉE :
21,28 €

COÛT RECLAMÉ AUX
ADHÉRENTS EN 2008 :
25,23 €

LA DIFFÉRENCE :
3,95 €

DIMINUERA
LA CONTRIBUTION
GLOBALE DES
ADHÉRENTS EN 2009



En 2009, le Centre de Valorisation Énergétique de Villers-Saint-Paul bénéficiera de la Haute Performance Énergétique, de la certification ISO 14000 de l'exploitant Esiane et du choix du transport alternatif dans le calcul de la TGAP.

d/ Opérations de Communication

Le Centre de Traitement Principal est constitué d'un centre de tri d'une capacité de 22 000 tonnes de déchets issus de la collecte sélective, d'un centre de valorisation énergétique d'une capacité de 172 500 tonnes de déchets ménagers et assimilés, d'une plate forme ferroviaire qui reçoit 40 caissons de déchets par jour, et d'une installation qui permet de renvoyer l'énergie vers les industries riveraines au Centre de Traitement Principal et vers EDF.



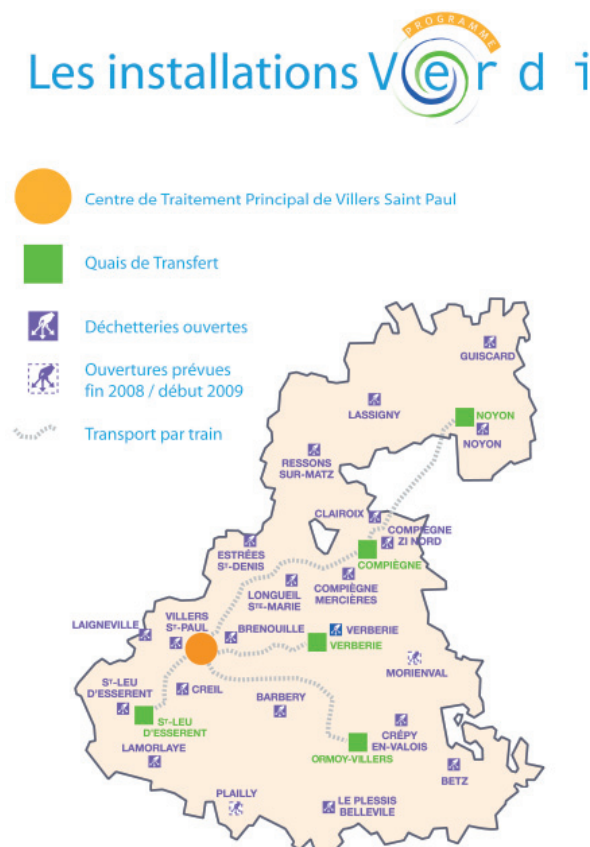
Toutes ces installations appartenant au SMVO font l'objet de plusieurs pages dans le site Internet du SMVO www.smvo.fr.

EXPLIQUER L'INTÉRÊT DE LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET LE POSITIONNEMENT LOCAL DU SMVO

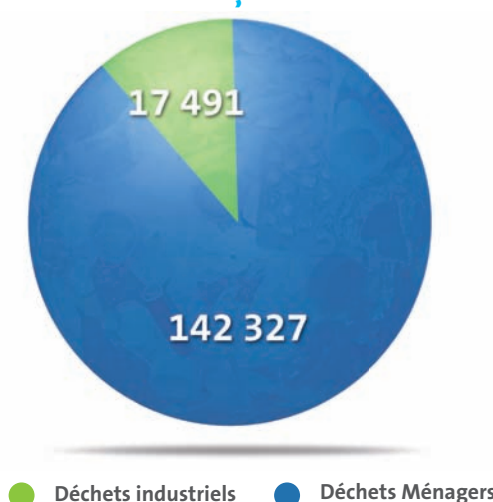
Toute la communication organisée sur cette installation tend à montrer l'intérêt de la valorisation énergétique ou matière. De plus en plus, le public comprend l'intérêt de la valorisation énergétique, grâce également à un discours nettement développé au niveau national depuis la création du Grenelle de l'Environnement.

Ce site positionné au centre des installations du réseau VERDI est l'un des centres de traitement et de valorisation des déchets les plus performants en France (avec un taux de performance de 0,70), non pas en terme de quantité de déchets traités ou valorisés mais surtout en terme de performance énergétique à partir de la combustion des déchets réceptionnés à Villers-Saint-Paul.

Ce sont plus de 159 818 tonnes de déchets tous confondus reçus en 2008, dont 142 327 tonnes de déchets ménagers et 17 491 tonnes de déchets industriels.



DÉCHETS REÇUS EN 2008



Le Centre de Valorisation Énergétique des déchets de Villers-Saint-Paul a souvent été perçu par ses détracteurs comme un incinérateur à déchets dont le but essentiel est de toujours « brûler plus » de déchets ménagers ou d'autres déchets venus de partout ; du territoire du SMVO, mais aussi du reste de la France. On a souvent parlé d'« incinérateur géant », alors qu'il a été dimensionné en fonction des prévisions de production de déchets des habitants du territoire du SMVO et de la zone est du département de l'Oise du plan départemental en fonction des prévisions démographiques.

Aujourd'hui, après quatre années d'exploitation du site, sans souci majeur, les habitants du territoire et les riverains de l'installation ont moins d'idées préconçues et commencent à intégrer cette installation. Toute la communication faite autour des installations du SMVO a pour objectif de valoriser et de promouvoir le principe même de ces installations, qui ne consiste pas à recevoir tous types de déchets sans aucune réglementation et venant de tout horizon, **mais bien de recevoir en priorité des déchets ménagers et assimilés des habitants du territoire du SMVO, et en complément des déchets non dangereux de l'Oise.**

Alors qu'à sa construction, on expliquait le principe même de son fonctionnement davantage aux élus, aujourd'hui, en ouvrant les portes à de nouveaux visiteurs : organisation de visites de groupes scolaires, associatifs ou autres, on touche directement le grand public.

Les idées reçues laissent place à un discours nettement plus serein qui consiste à dire que cette installation bien tenue et bien dimensionnée, répond aux besoins des habitants du territoire en matière de gestion des déchets.

ORGANISATION DE VISITES DU SITE

L'organisation de visite est systématique au moins un jour de la semaine, toutes les semaines de l'année en dehors des périodes d'arrêt technique nécessaires à l'entretien de l'installation. Ceci représente 44 semaines dans l'année.

En 2008, 79 visites ont été organisées, ce qui représente 1 508 personnes.

Toutes les visites se déroulent selon le même schéma. Dans un premier temps le film de présentation du réseau VERDI est présenté au public. Un temps est réservé aux questions réponses (nous parlons également de prévention et de gestes éco citoyens à ce moment là), puis les visiteurs passent dans la salle de contrôle située au même étage. Ils ont ainsi l'occasion de voir le travail des pontiers qui gèrent le remplissage des fours, celui des ingénieurs qui contrôlent le process, puis les maquettes de présentation de l'intérieur de l'usine.

La deuxième partie de la visite se déroule au Centre de tri. Au rez-de-chaussée du centre se trouvent plusieurs panneaux d'explication du rôle de l'installation et au premier étage, une deuxième salle d'exposition présente l'intérêt du tri, et l'organisation de l'usine de tri. Cette salle ouverte sur le centre de tri permet de se rendre compte du travail effectué par les employés du centre de tri. En traversant le site, en allant du centre de valorisation énergétique au centre de tri, on montre la plate forme ferroviaire.

• Pour le grand public

Tout au long de l'année, le mardi ou le jeudi, des visites de groupe sont organisées par le service Communication en collaboration avec l'exploitant ESIA NE.

Les visiteurs sont essentiellement des enfants et leurs professeurs, des groupes d'adultes ou associations, des personnes du 3^{ème} âge... Ces visites sont ouvertes à tous. Certains partenaires comme l'ADEME, les prestataires ayant participé à la construction des installations demandent aussi la visite de nos installations.

En fonction du public, le contenu des visites est adapté.

• Pour les nouveaux élus du comité syndical

Suite aux élections municipales d'avril 2008, le Comité syndical a été réinstallé et de nouveaux élus ne connaissant pas nos installations ont été invités à les visiter :

- à Villers-Saint-Paul, le Centre de Valorisation Énergétique, le centre de tri, la plate forme ferroviaire,
- à Saint Leu d'Esserent, la déchetterie, le quai de transfert et la plate forme de maturation des mâchefers EUROVIA. Ces visites ont permis aux nouveaux élus de mieux connaître le fonctionnement du syndicat.

Élection du Bureau et des vice-présidents du syndicat

De manière symbolique et pour montrer l'envergure du syndicat, les élections du Comité Syndical qui réunissaient tous les membres du Comité Syndical ont été organisées dans la salle VERDI du Centre de Valorisation Énergétique de Villers-Saint-Paul le 21 mai 2008.

Organisation de formations pour les agents du SMVO

Cette salle permet aussi de dispenser des formations spécifiques à nos agents. En 2008, 3 sessions ont été organisées : les 23 et 24 juin, les 8 et 9 septembre, et les 6 et 7 octobre. Ces formations ont à chaque fois réuni 15 agents environ.

Organisation de la première réunion de présentation du CTP

Fort d'une équipe de plus de 50 personnes, le syndicat a eu l'obligation de constituer un Comité Technique Paritaire qui a pour but de faire le lien entre le personnel et les élus qui décident des changements et évolutions du syndicat.

La première réunion de présentation du Comité Technique Paritaire a eu lieu le 9 juin matin dans la salle VERDI du Centre de valorisation énergétique.

2/ LE TRI, UN ENJEU D'ACTUALITÉ

1/ LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ?

e/ Quelle interprétation dans le plan de prévention des déchets ?

14

Le Centre de Valorisation Énergétique des déchets joue un rôle capital dans le plan de prévention des déchets suivi par le syndicat en partenariat avec l'Ademe et le Conseil régional de Picardie.

En effet, contrairement aux idées reçues, l'intérêt du SMVO n'est pas de toujours plus remplir la fosse du centre de valorisation énergétique, mais au contraire plus l'apport de déchets d'ordures ménagères résiduels est réduit, plus l'exploitant a de marge pour utiliser ce qu'on appelle le vide de four.

Le contenu du contrat de Délégation de Service Public qui lie le SMVO à Esiane, n'incite pas le SMVO et ses communes adhérentes à augmenter leurs apports de déchets ménagers. Le vide de four qui est laissé à l'exploitant, permet de diminuer le coût de valorisation des déchets des habitants des communes adhérentes au SMVO.

Ce vide de four a représenté en 2008 une recette de plus de 500 000 € sur le coût total de l'exploitation du Centre de Valorisation Énergétique qui est de 2,5 millions d'euros environ en 2008.

L'argument qui consiste à penser qu'un plan de prévention des déchets n'est pas compatible avec une installation de la taille du Centre de Valorisation des Déchets de Villers-Saint-Paul ne tiens pas.

Dans le cas du SMVO, le contrat a été réfléchi de façon à ce que la Délégation de Service Public donnée à l'exploitant Esiane n'ait pas d'incidence négative sur l'environnement local et n'oblige pas à toujours augmenter les tonnages apportés au Centre de Valorisation Énergétique.

Le plan de prévention des déchets insiste aussi sur le fait que l'installation de valorisation énergétique de Villers-Saint-Paul permet de produire et de redistribuer de l'énergie. La production d'énergie permet de dire qu'il s'agit de valorisation des déchets et non pas de simple élimination.

Même si cet axe ne rentre pas directement dans les plans de prévention des déchets, la valorisation énergétique permet de donner « une seconde vie immatérielle » aux déchets des habitants du syndicat, et également de recycler plus de 30 000 tonnes de mâchefers/an.

Le tri est le premier geste à faire chez soi pour l'environnement. Et pourtant, plus de 10 années se sont écoulées depuis la mise en place du tri, et de nombreuses erreurs de tri persistent. Trop nombreux sont encore les citoyens qui ne voient pas l'enjeu environnemental et financier que cela représente pour la communauté.

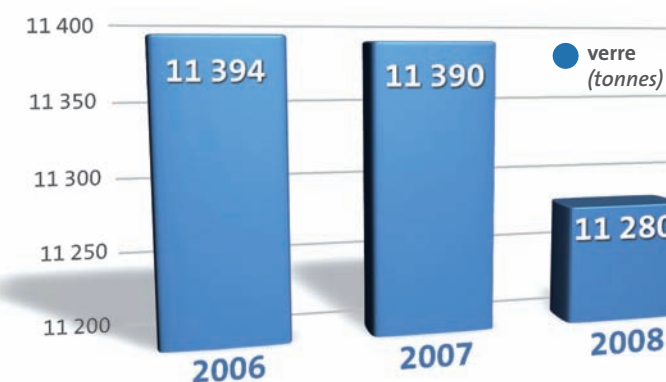
En fonction du type de déchet, des filières de recyclage et de valorisation existent et permettent la réutilisation de la matière.

Nous allons tenter de vous expliquer les différentes filières, par type de collecte : en apport volontaire pour le verre, en porte à porte pour les autres emballages et les journaux magazines.

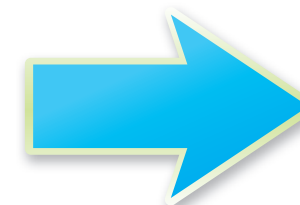
a/ La collecte du verre, en apport volontaire

Le verre : 100 % recyclable et à l'infini

Les emballages en verre (bouteilles, bocaux...) sont collectés grâce à un réseau de conteneurs enterrés, dans les rues, ils sont transportés directement vers l'usine d'affinage à Rozet Saint Albin, dans l'Aisne, puis recyclés chez Saint Gobain Emballages.



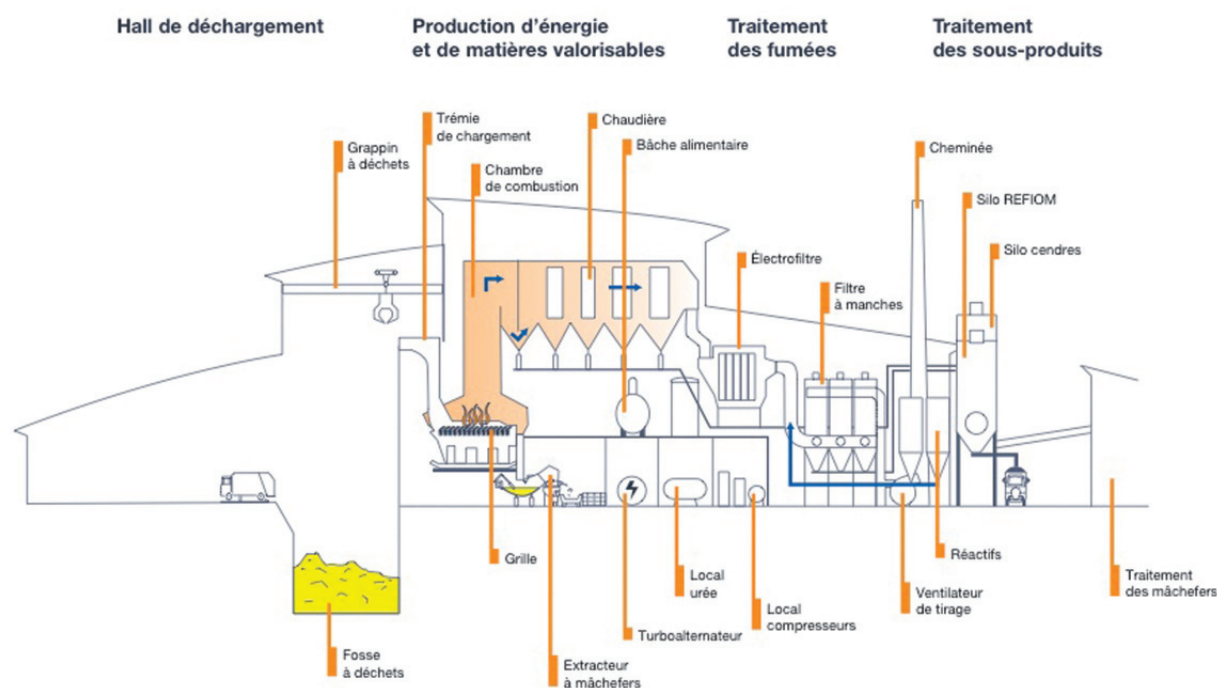
11 280 tonnes de verre



81 bouteilles de 75 cl par personne par an, soient 7 bouteilles par personne et par mois



Fonctionnement du Centre de valorisation énergétique



Il faut faire l'effort d'aller aux bornes de collecte du verre porter ses emballages en verre. Cela représente encore 6% (soit 20 kg par habitant) de la poubelle. C'est beaucoup trop !



L'étude du contenu des poubelles des habitants du SMVO réalisée en 2006 a montré qu'il y avait encore 9 000 tonnes de verre dans la poubelle. Il suffit de penser à trier ces bouteilles ou ses bocaux et aller les porter dans les conteneurs à verre mis à disposition des habitants.

Placer le verre dans le conteneur du tri économiserait en terme de traitement : 2 € par habitant.

15



b/ La collecte en porte à porte, le transport et le recyclage des autres emballages et des journaux magazines

Ils sont collectés en porte à porte devant chez soi. Selon les choix locaux, le type de contenant varie : à l'aide de sacs, de caissettes, de conteneurs individuels ou collectifs, les emballages dans des contenants jaunes et les journaux/magazines dans des contenants bleus*. (*) Excepté dans La Vallée Dorée où c'est l'inverse.

Ils sont collectés localement, transportés après transfert par train (88%) ou par camion (12%) jusqu'au centre de tri de Villers-Saint-Paul, où ils subissent un nouveau tri mécanique dans l'usine, puis manuel, sur une chaîne du tri.

Au centre de tri, les agents d'ACVO vont ensuite séparer de façon manuelle les différentes matières. Ces emballages et ces journaux magazines, une fois triés par matière, seront mis en balles pour être transportés jusqu'à des usines de valorisation et de recyclage. C'est sur la chaîne du tri que les refus de tri sont enlevés par les agents ACVO.



Le travail difficile des équipes ACVO

AUGMENTATION DU NOMBRE DE REFUS DE TRI

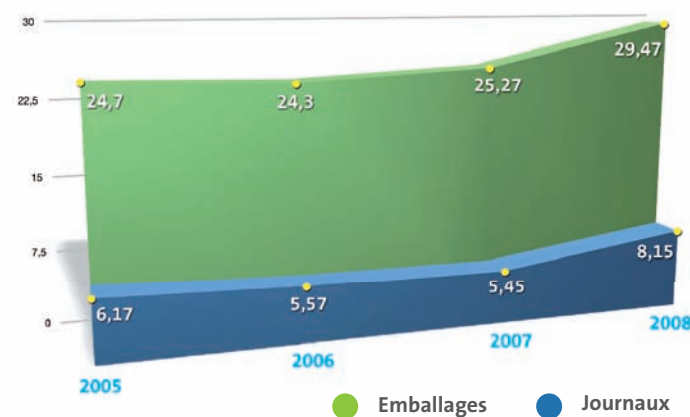


On appelle « refus de tri », tous les déchets qui se trouvent dans la poubelle de tri mais qui ne sont ni des emballages et ni des journaux magazines recyclables.

Les erreurs de tri engendrent des coûts supplémentaires pour la collectivité. Le déchet est trié au Centre de Tri pour finalement être incinéré au Centre de Valorisation Énergétique. Le chemin initial parcouru (le tri manuel au Centre de Tri) coûte au lieu de rapporter à la collectivité. Il suffit que ce déchet soit humide pour qu'il rende des déchets recyclables, non recyclables.

L'évolution croissante du nombre de refus de tri peut occasionner une baisse des versements d'aides de la part d'Eco Emballages. Il est donc primordial de communiquer sur ces erreurs de tri et de renverser la tendance.

ÉVOLUTION DES TAUX DE REFUS



PRINCIPALES ERREURS :

- les déchets plastiques type barquette, pots de yaourt,
 - les barquettes en polystyrène,
 - des emballages de produit pas consommé,
 - des emballages empilés les uns dans les autres qui ne peuvent être triés,
 - le verre d'emballages
- = à mettre dans les conteneurs sur la rue,
- les emballages et papiers salis par des restes d'aliments

EN CAS DE DOUTE, JETEZ DANS LA POUBELLE HABITUELLE OU APPELEZ LE N°VERT : 08 06 60 2002

LES MISSIONS D'ECO EMBALLAGES

Eco-Emballages est investie depuis 1992 d'une mission d'intérêt général : organiser, superviser et accompagner le tri des emballages ménagers en France.

○ Faire trier les Français

Les collectivités locales sont épaulées par d'étroits partenariats noués avec Eco-Emballages pour mettre en œuvre la collecte sélective. Un contrat leur assure une assistance technique, financière et pratique. Il leur garantit la reprise et le recyclage des emballages triés. Les équipes régionales d'Eco-Emballages apportent au quotidien conseils, formations et retours d'expériences.

○ Accompagner le recyclage

Les filières de recyclage se sont engagées à reprendre tous les emballages triés par les habitants et à en garantir le recyclage. Elles sont attentives à la qualité du tri, car les entreprises qui recyclent les emballages ont besoin d'une excellente matière première.

Eco-Emballages participe à l'évolution du marché des matières premières secondaires vers plus de transparence, afin que les citoyens et les collectivités locales mesurent l'efficacité des dispositifs de recyclage.



ECO EMBALLAGES

C'est l'éco-organisme "Eco Emballages" qui finance le tri des emballages reçu au centre de tri. Ces financements et la vente des matières permettent de rendre le coût du tri nul depuis plusieurs années sur le territoire du SMVO. Ce sont les efforts des bons trieurs qui permettent aussi de ne pas payer le coût du tri des emballages.

Indicateur : le coût du transport et du tri sans les aides des éco-organismes et les recettes de vente des matériaux est de 8,35€ par habitant.

Jusqu'à 2008, les aides versées par Eco Emballages pour gérer la collecte du tri des emballages et le tri permettaient de financer le transport du tri et le tri. Les adhérents du SMVO bénéficiaient ainsi de la gratuité. Le nombre de refus ayant fortement augmenté entre 2007 et 2008, le coût de la filière transport et tri augmente : si cette situation ne s'améliore pas, il sera difficile de maintenir une gratuité du transport et du tri pour les adhérents.

○ Faire progresser les emballages

Eco-Emballages encourage les entreprises qui mettent des produits emballés sur le marché à concevoir des emballages plus compatibles avec l'environnement : moins lourds, facilement recyclables, ayant le moins d'impact possible sur l'environnement. Plusieurs secteurs ont déjà fait des progrès significatifs comme les produits frais, les eaux en bouteille, les boîtes en acier.



ECO EMBALLAGES

Le point vert figure sur 95% des emballages... Il permet de reconnaître une entreprise partenaire du programme français de valorisation des emballages ménagers.

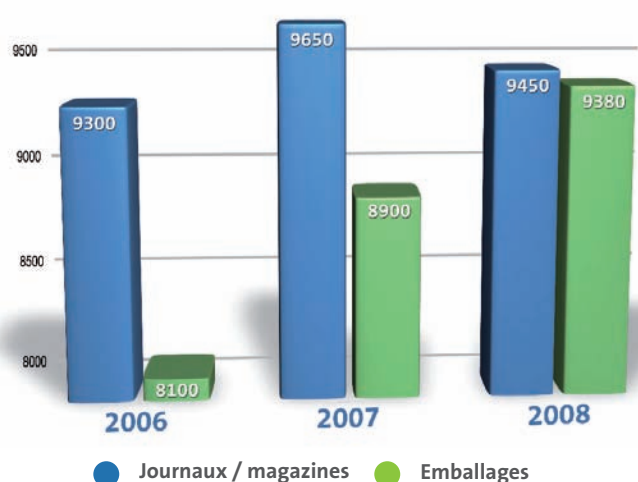
Les emballages portant le Point Vert ne sont pas tous recyclables. Avant de les déposer dans un contenant de collecte sélective, il faut donc vérifier qu'ils figurent bien dans le guide pratique de tri distribué par la mairie ou la communauté de communes.

LÉGÈRE AUGMENTATION DES TONNAGES DE COLLECTE SÉLECTIVE : BAISSÉ DES JOURNAUX MAGAZINES ET AUGMENTATION DES EMBALLAGES

18

	2006	2007	2008
Journaux/magazines	9 300	9 650	9 450
Emballages	8 100	8 900	9 380
Total	17 400	18 550	18 820

On peut noter une progression du tonnage de la collecte des emballages et des journaux magazines d'un peu plus d'1%, mais il est intéressant de noter entre 2007 et 2008, une baisse des journaux magazines et une augmentation des emballages collectés.



On observe une progression légère des tonnages de collecte des emballages et journaux magazines, à l'époque où les producteurs ne cessent de faire diminuer le poids des emballages, cela révèle sans aucun doute de la part des habitants du territoire l'intérêt du tri dans la filière du recyclage.

Les habitants du SMVO ont ainsi fait légèrement progresser le tri.

Cette progression peut sembler relativement faible cependant, il faut noter que parallèlement, le poids des emballages tend à baisser. En effet, on a pu observer ces derniers mois, un effort important de la part des fabricants et des distributeurs qui de plus en plus tentent de limiter le poids de leurs emballages.

De même, la mise en place d'un nouvel éco-organisme ECOFOLIO dont l'objectif est de diminuer la distribution de journaux magazines ou des prospectus a sans doute fait diminuer la quantité de journaux magazines distribués.



C'EST BON À SAVOIR ! 1 TONNE DE PAPIERS TRIÉS ET RECYCLÉS, C'EST :

- 8000 nouveaux journaux gratuits d'annonces (752 kg)
- 300 kg de CO² en moins dans l'atmosphère
- 5 vies successives pour la fibre papier

info ecofolio

ECOFOLIO et LA FOLIOSPHÈRE, un nouvel éco organisme pour le recyclage du papier

La gestion durable des papiers bénéficie désormais d'un dispositif environnemental complet. L'Etat a décidé d'en confier le pilotage à un organisme unique, EcoFolio. Charge à EcoFolio, donc de faire avancer dans le même sens tous ceux qui sont concernés par le recyclage des papiers.

Au premier rang, **les entreprises** qui émettent des papiers imprimés pour informer, échanger, communiquer. Elles versent chaque année une éco-contribution pour chaque tonne de papiers destinée à financer le recyclage et la valorisation.

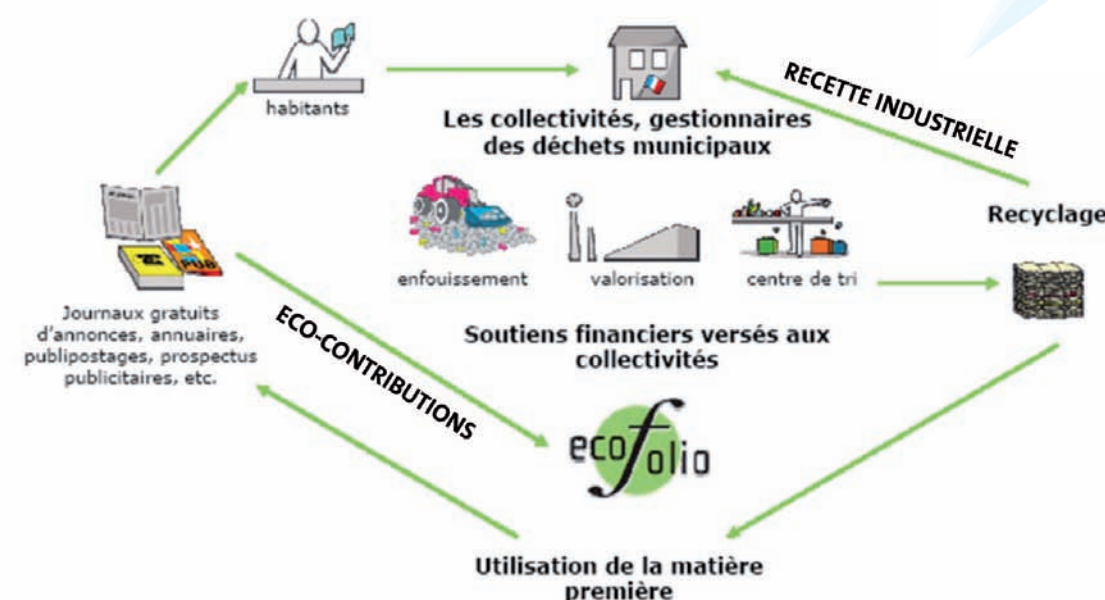
En adhérant à EcoFolio, elles assument leur responsabilité. **Les communes** sont aux avant-postes du dispositif. Responsables de la collecte sélective et du traitement des papiers récupérés, elles sont liées à EcoFolio par une convention qui leur garantit un soutien financier. L'un des principaux maillons de la chaîne : les citoyens. Tout commence à la maison. Tout dépend du geste de tri. Pour le systématiser, EcoFolio conçoit et organise des campagnes de sensibilisation en partenariat avec les collectivités et les acteurs du monde associatif. Les professionnels du recyclage des papiers sont engagés à nos côtés pour relever ce défi : refaire des papiers avec ceux que nous avons déjà lus ou utilisés.

ECOFOLIO, UN NOUVEAU MOYEN D'AGIR SUR LA PRODUCTION DE DÉCHETS

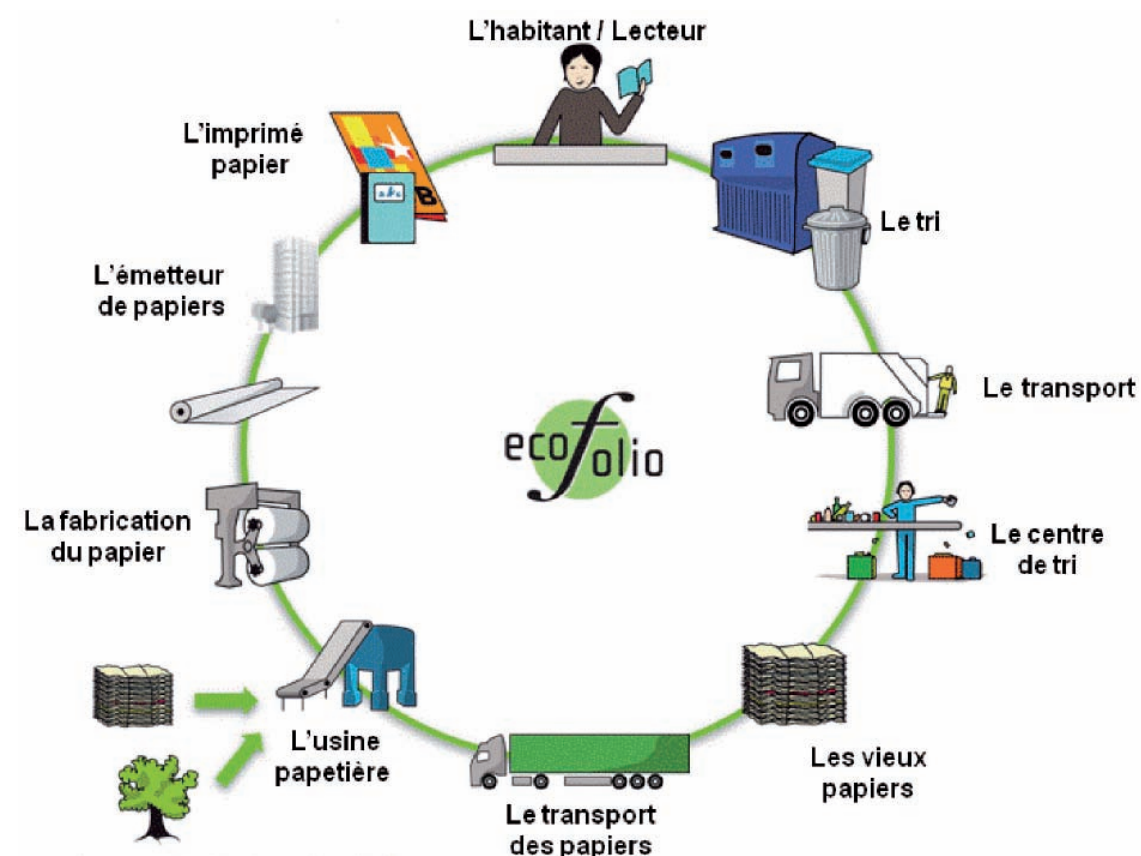
Les acteurs de la Foliosphère

Le papier passe entre beaucoup de mains dans une vie sans cesse recommencée. Il subit de nombreuses interventions

pour devenir puis redevenir feuille de papier, journal, papier recyclé...



Faisons un petit tour dans la boucle du papier...



19



La filière bois, acteur essentiel de la boucle, fournit à l'industrie papetière la matière première originelle nécessaire à la fabrication de pâte à papier : le bois. Cette industrie a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires de 7 milliards d'euros uniquement avec la vente de pâte.

Une fois achetée par les papetiers, la pâte subit sa première transformation pour devenir bobine, feuille de papier. En France, cette industrie papetière est essentiellement concentrée dans le nord et le sud-est du territoire.

Ce papier vierge pourra, selon son usage final, être imprimé - c'est le rôle des imprimeurs - ou bien être directement mis en distribution (*ramettes de papiers, blocs de papier...*).

Une fois le papier imprimé, les émetteurs de papiers entrent dans la boucle en le distribuant aux consommateurs via différents canaux : courriers et publicités dans les boîtes aux lettres, journaux et autres publications dans les kiosques, librairies, papeteries... Ils vont en assumer la fin de vie en s'acquittant d'une éco-contribution.

Le consommateur-lecteur, va lire, feuilleter, parcourir, écrire sur ces papiers et, selon le type d'usage et la nature de ces papiers, il va les conserver, les ranger, les prêter... ou s'en séparer. Parce que tous les papiers se recyclent, le consommateur, sensibilisé au geste de tri, les mettra dans le bac de collecte sélective approprié (*jaune ou bleu, en apport volontaire ou à la porte de son domicile*).

Les collectivités, responsables légalement de la gestion et du traitement des déchets ménagers, peuvent faire appel à des opérateurs privés pour procéder à la collecte, l'acheminement et le tri de nos déchets. Mais ces opérations ont un coût. Coût que les collectivités assumaient seules jusqu'à présent. Désormais, EcoFolio les soutient financièrement grâce à un barème vertueux, encourageant fortement le recyclage.

Au centre de tri, les vieux papiers, minutieusement triés, sont compactés. Ils sont ensuite revendus à des papetiers spécialisés - les repreneurs - pour être recyclés.

La matière première secondaire récupérée va alors subir sa dernière transformation pour devenir papier recyclé et réintégrer la boucle.

EcoFolio est au centre de ce dispositif pour favoriser son bon fonctionnement et sa cohérence.

c/ La communication sur le centre de tri

○ Nombre de visites du centre de tri constant

Le centre de tri comme le centre de valorisation énergétique fait l'objet de nombreuses visites chaque année. Le nombre de visites du centre de tri n'a pas réellement augmenté en 2008, mais par contre les visites ont été gérées de manière à optimiser les déplacements de la personne chargée de les piloter.

○ Des visites hebdomadaires sont organisées

Le centre de tri de Villers-Saint-Paul est visitable chaque semaine de l'année. Une salle d'exposition ouverte sur le centre de tri permet de voir concrètement l'usine et le travail de ses employés.

○ Excellent moyen de montrer l'intérêt du tri

Dans cette salle, toutes les étapes de la filière du tri sont expliquées. Une maquette de l'usine permet d'expliquer le fonctionnement du centre de tri, un tableau lumineux sur lequel il est possible d'appuyer permet de visualiser les points de travail de la maquette à la réalité du site. Chaque type de matière est présenté de sa forme « déchet » à sa forme valorisée. Ainsi, une fois la visite du centre de tri effectuée, il est beaucoup plus simple de se figurer les différentes étapes de la valorisation et l'intérêt même du tri qui est de donner une seconde vie au déchet.

d/ Le tri et la prévention des déchets

○ Le tri premier moyen de diminuer le poids de nos poubelles

En règle générale, on dissocie le tri de la prévention des déchets, considérant que le tri ne fait pas partie de la prévention des déchets. Cela dit, si l'on interprète la prévention des déchets comme un moyen de réduire la taille de notre poubelle, le tri en est un. Plus les emballages et les journaux magazines sont retirés de la poubelle d'ordures ménagères classique, plus le poids de la poubelle diminue. Le tri est donc le premier geste simple de prévention des déchets.

○ Un constat de lassitude de la part des trieurs

Régulièrement les consignes de tri évoluent ce qui perturbe les trieurs. En effet, les techniques de tri s'améliorant, le centre de tri évolue et les consignes de tri peuvent changer. Ainsi, depuis 2008 les bouteilles en plastique d'huile vide sont acceptées dans les emballages alors qu'elles étaient refusées auparavant. Certains trieurs se demandent pour quelles raisons ces consignes évoluent, c'est simplement le résultat d'une avancée technique. Dans les années à venir, les consignes de tri continueront à évoluer et les tonnages aussi.

La prévention a une incidence sur les tonnages de collecte sélective

En favorisant l'achat de produits moins emballés ou avec des emballages mieux valorisables, on influence les consommateurs à acheter plutôt tel type de produit qu'un autre, on influence les fabricants, et on agit aussi directement sur l'environnement. La prévention des déchets aura donc une incidence réelle sur les volumes d'emballages triés et reçus au centre de tri.

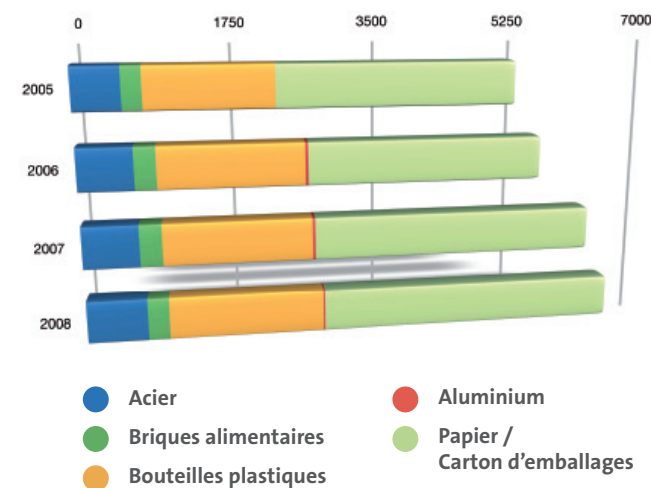
Le poids unitaire des emballages baisse, mais le tonnage de collecte des emballages augmente.

Le nombre de journaux magazines diminue, mais le tonnage de collecte des journaux magazines augmente.

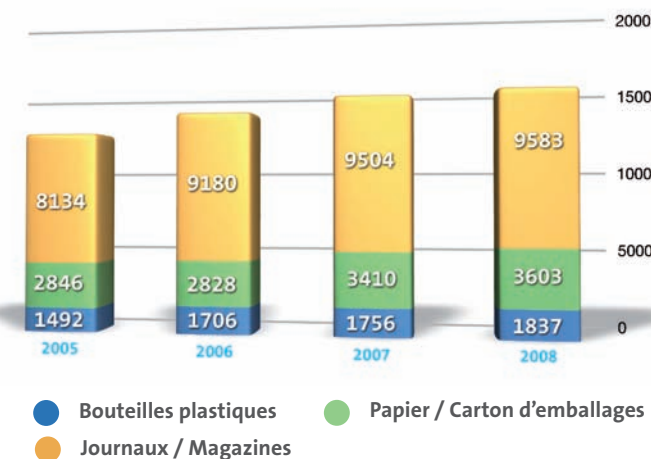
e/ L'optimisation de la collecte et du tri

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous, le détail des tonnages d'emballages par matière et la progression des tonnages observée depuis 2005.

Évolution des tonnages recyclés en sortie du centre de tri d'emballages en aluminium, en acier, des briques alimentaires et des sacs de collecte



Évolution des tonnages recyclés de papiers et cartons d'emballages et de bouteilles en plastiques



Un exemple de diminution du poids des emballages : le poids moyen de la bouteille d'eau 1,5 l en plastique a baissé de 23 % depuis 1994

Face à l'augmentation régulière des tonnages entrants au centre de tri, et à la saturation de la ligne « emballages » dans la chaîne du tri du Centre de tri, dimensionnée pour trier 6 730 tonnes de déchets d'emballages, le SMVO lance en 2009 une étude d'optimisation qui permettra de définir les voies les plus pertinentes d'évolution et de modernisation du centre de tri (*financement Eco-Emballages*). A suivre...

Soit 40,5 kg recyclés par habitant en 2008 grâce aux efforts de chacun.

L'étude de caractérisation des déchets des poubelles des habitants de l'est de l'Oise réalisée en 2006 a montré qu'il y avait encore 17 000 tonnes de journaux et d'emballages dans la poubelle !!

Réduisez la production de papier : par exemple en apposant l'autocollant stop pub sur votre boîte aux lettres.

Réduisez la production d'emballages : par exemple en choisissant des lessives concentrées, des conditionnements plus grands, des produits frais sans conditionnements..... D'autres idées sur le site Verdi info Prévention

Et pour les emballages et les journaux inévitables : pensez à les trier !

423 849 habitants (population connue en 2008 : INSEE 1999 + recensements complémentaires)

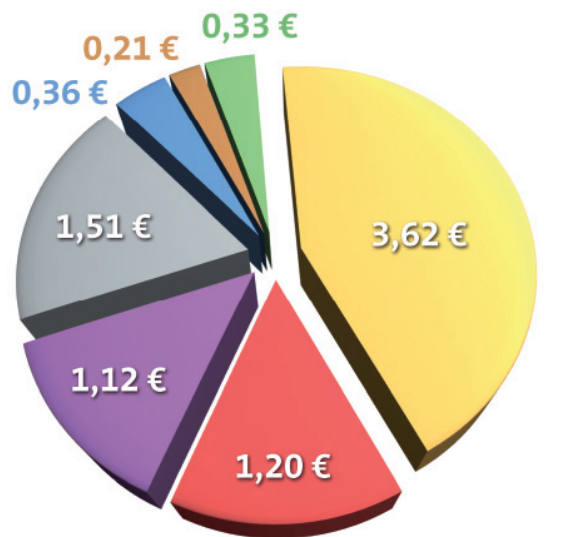


TRI
Dépenses par habitants

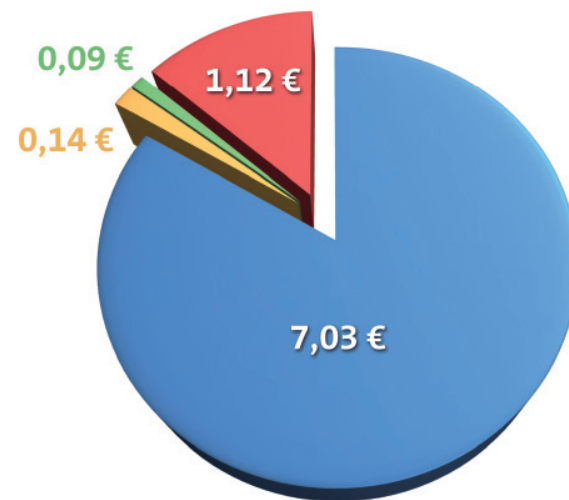
8,35 €
en 2008

TRI
Recettes par habitants

8,38 €
en 2008



- Administration générale et communication
- Charges de personnel
- Délégation de service public
- Transport
- Reversement des aides & produits de la vente des matériaux
- Investissement
- Divers



- Intéressement au tri
- Subvention des Eco-organismes
- Remboursement assurances
- Autres produits

COÛT RÉSIDUEL
CONSTATÉ FIN 2008 :
-0,03 €

COÛT RECLAMÉ AUX
ADHÉRENTS EN 2008 :
0 €

LA DIFFÉRENCE :
0,03 €

DIMINUERA
LA CONTRIBUTION
GLOBALE DES
ADHÉRENTS EN 2009

a/ Le fonctionnement des quais de transfert

Sur le territoire du SMVO, tous les déchets ménagers* collectés en porte à porte sont transportés par le train pour éviter la circulation de camions sur l'ensemble du territoire.

Pour chaque communauté de communes adhérente* au syndicat, tous les camions de collecte, une fois la collecte

des déchets ménagers et de tri en porte à porte effectuée, se rendent jusqu'à l'un des 6 quais de transfert répartis sur le territoire pour vider leurs bennes dans des caissons de couleurs différentes, qui seront acheminés par train jusqu'au centre de traitement principal de Villers-Saint-Paul.

(*) Exceptés les déchets des habitants riverains du centre de traitement principal de Villers-Saint-Paul

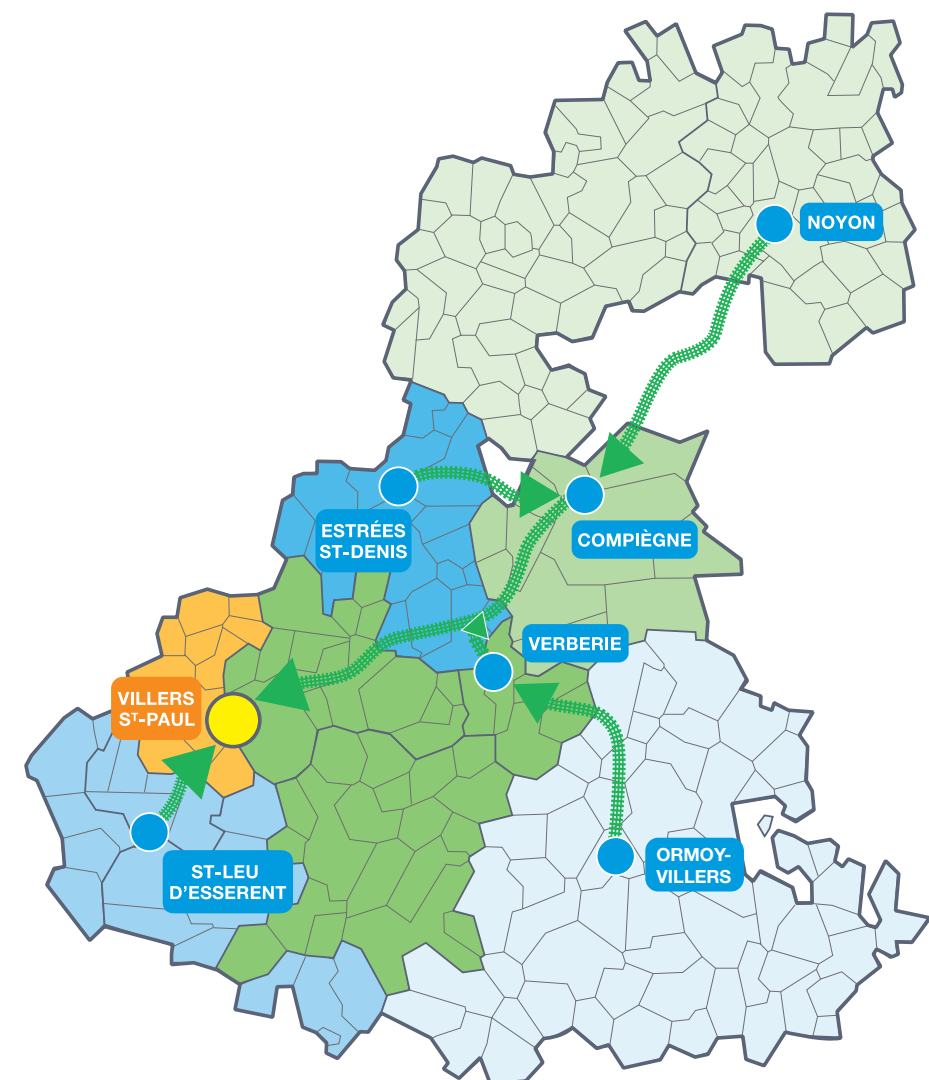


Plate-forme ferroviaire
de Villers-S'-Paul
du Centre de Traitement Principal

Quais de transfert rail/route Verdi

Transport par voie ferrée

Communes rattachées
au quai de transfert
de Noyon

Communes rattachées
au quai de transfert
d'Estrées-S'-Denis

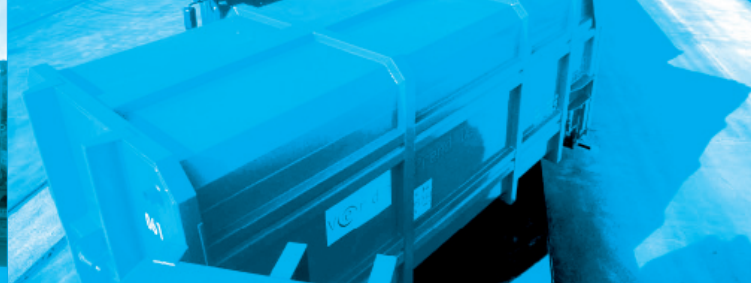
Communes rattachées
au quai de transfert
de Compiègne

Communes rattachées
au quai de transfert
d'Ormoy-Villers

Communes rattachées
au quai de transfert
de Verberie

Communes rattachées
au quai de transfert
de S'-Leu-d'Esserent

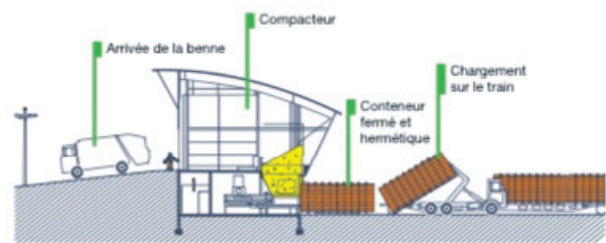
Communes rattachées
au centre de traitement
de Villers-S'-Paul



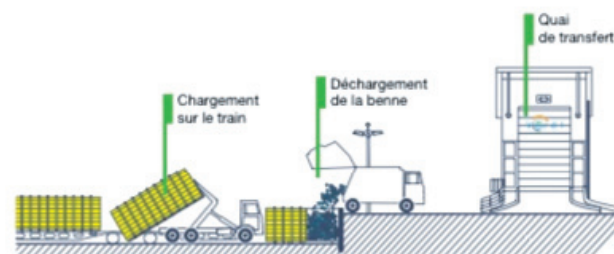
3/ LE TRANSPORT PAR LE TRAIN : UNE STRATÉGIE DURABLE

Sur chaque quai de transfert 2 personnes travaillent à plein temps. Les quais de transfert sont exploités par la société SITA depuis 2006.

24 Au syndicat, plusieurs membres de l'équipe permanente sont directement en lien avec l'exploitant des quais de transfert.



Déchargement, compactage et transfert par voie ferrée des déchets ménagers



Déchargement et transfert par voie ferrée de la collecte sélective

Sur chaque quai de transfert, un pont bascule permet de peser les tonnes d'ordures ménagères en transit sur le quai. Chaque chauffeur de camion de collecte dispose d'un badge qu'il doit présenter avant de faire peser son camion plein. Cette pesée permet de mesurer les tonnages de chaque communauté de communes entrants sur le quai, qui seront valorisés au centre de traitement principal des déchets de Villers-Saint-Paul.



b/ La plateforme ferroviaire du centre de traitement principal

C'est à Villers-Saint-Paul sur le site du centre de traitement principal que les wagons de déchets ménagers sont acheminés. Un train conduit par une personne de la société Fret SNCF est acheminé jusqu'au centre de traitement principal de Villers-Saint-Paul. Là, en fonction de leur couleur et du type de déchets contenu, les caissons sont acheminés vers le centre de tri ou le centre de valorisation énergétique.

De puis 2008, d'autres types de déchets, comme les encombrants incinérables issus des déchetteries VERDI sont aussi transportés par le train jusqu'à Villers-Saint-Paul.

Chaque année, le syndicat tente d'augmenter la part de déchets transportés par le train pour minimiser la circulation des camions sur les routes. En 2008, ce sont les déchets encombrants incinérables provenant des déchetteries les plus éloignées qui ont été transportés par le train. En 2007, la mise en service du quai de transfert d'Ormoy-Villers avait permis de transporter tous les déchets ménagers de la Communauté de Communes du Pays de Valois par le train.

Chiffres clés en 2008 :

- 4 000 wagons,
- 12 500 caissons oranges (ordures ménagères), jaune (collecte sélective) et bleus (encombrants incinérables déchetterie), déchargés à Villers-Saint-Paul.

Soit une moyenne de 40 caissons déchargés chaque jour, et 12 wagons par jour.

1 train VERDI circule tous les jours sur les voies ferrées

c/ De plus en plus de déchets transportés par le train

1 - DES QUAIS DE TRANSFERT AU CENTRE DE TRAITEMENT PRINCIPAL

Collectes locales

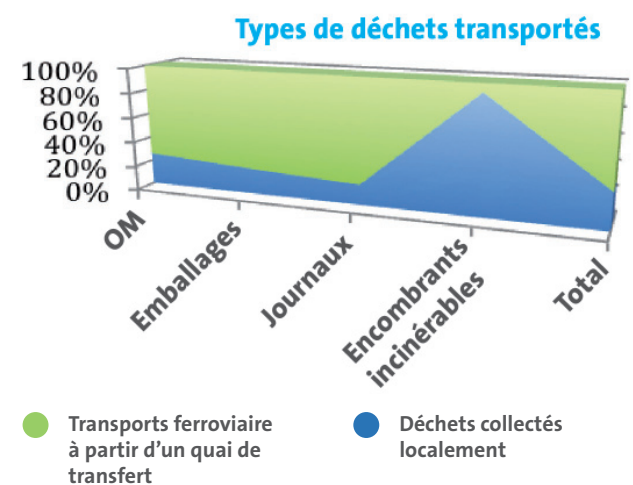
	Déchets collectés localement
OM	31 491 t
Emballages	1 744 t
Journaux/magazines	1374 t
Encombrants Incinérables	7 839 t
Total	42 443 t

Pour les communes riveraines, il n'y a pas lieu d'organiser un transport ; les déchets sont déversés directement après la collecte par les bennes de collecte des déchets.

Le transport des Quais de Transfert vers le Centre de traitement Principal

Pour les autres secteurs, les déchets sont transportés à 85% par le train.

Pourcentages de transport des déchets ménagers par trains et camions



Répartition par quai	OM	Emballages	Journaux magazines	Encombrants Incinérables	Total
Quai de St-Leu	12 112	878	935	0	13 925
Quai de Compiègne	24 661	1423	1671	0	27 755
Quai de Verberie	18 911	1660	1719	0	22 290
Quai d'Estrées	3 782	495	415	0	4 692
Quai de Noyon	15 486	1099	1284	313	18 182
Quai d'Ormoy-Villers	14 686	1181	1104	260	17 231

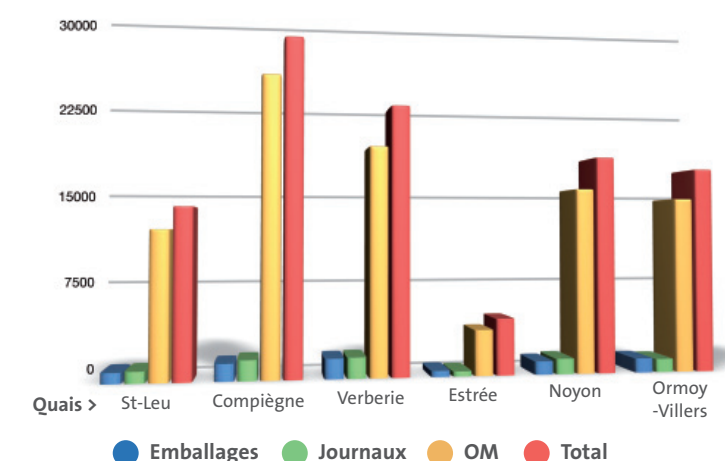
Le train : un mode de transport privilégié sur tous les secteurs du territoire

	TOTAL transporté par train	Camion + stockage	Total transport*	% train
OM	89 638 t	13 761 t	103 538 t	86%
Emballages	6 736 t	893 t	7 629 t	88%
Journaux/magazines	7 128 t	950 t	8 078 t	88%
Encombrants Incinérables	537 t	-	537 t	-
Total	104 075 t	15 604 t	119 679 t	

*Sans compter 139 tonnes enfouies à Crépy-en-Valois

Une répartition homogène par secteur du transport des déchets par le train

La répartition sur le territoire des quais de transfert a été conçue de manière à limiter la circulation des camions sur l'ensemble du territoire. Seuls les quais d'Estrées Saint-Denis et de Saint-Leu d'Esserent comptabilisent des tonnages inférieurs aux autres quais. Ceci est dû, pour Saint-Leu d'Esserent à un arrêt technique du quai et pour Estrées Saint-Denis à une moins grande affluence de camions de collecte depuis l'ouverture des quais de Compiègne et de Noyon. D'année en année, les tonnages diminuent. Une réflexion est lancée pour chercher une piste d'utilisation plus concrète dans l'avenir.





3/ LE TRANSPORT PAR LE TRAIN : UNE STRATÉGIE DURABLE

En 2008, en effet, le SMVO a pâti de l'arrêt du fonctionnement du quai de transfert de Saint leu d'Esserent, jusqu'au mois de mai, qui a obligé à avoir recours au transport par camions de plus de 15 600 tonnes de déchets.

26 • Une défaillance technique au quai de transfert de Saint Leu d'Esserent

Détail des déchets transportés par camion	Transport routier provisoire (arrêt St Leu + aléas)	Acheminement vers stockage
OM	13 761 t	139 t
Emballages	893 t	-
Journaux/magazines	950 t	-
Total	15 604 t	139 t

• Le développement du transport ferroviaire des encombrants incinérables

En 2008, le test de transport par train des encombrants incinérables s'est révélé concluant. Il a été pratiqué sur les déchetteries les plus éloignées de Villers-Saint-Paul, à savoir Betz, Crépy-en-Valois, Plessis-Belleville, Noyon et Guiscard. Ces déchetteries ont été équipées de rails pour positionner correctement les caissons bleus, acquis spécifiquement pour ce trafic. Ce dispositif est appelé à s'étendre à d'autres déchetteries du territoire à l'avenir.

2 - LES DÉCHETS TRANSPORTÉS PAR LE TRAIN, DU CENTRE DE TRAITEMENT PRINCIPAL AUX FILIÈRES DE VALORISATION

• Les sous produits issus de la valorisation énergétique et les balles de matériaux issus du centre de tri

Après traitement des déchets à Villers-Saint-Paul, les évacuations ont été réalisées en majorité par voie ferroviaire.

	Train	Camion
Evacuation des sous-produits issus de la valorisation énergétique des déchets	38 600 t (mâchefers)	6 620 t (cendres + PSR)
Evacuation des matériaux issus du centre de tri vers les usines de recyclage	9 583 t (journaux/revues)	7 602 t (emballages)
Total évacuation	48 183 t	14 222 t

3 - LE BILAN GLOBAL DES DÉCHETS ENTRANTS ET SORTANTS PAR LE TRAIN AU CENTRE DE TRAITEMENT PRINCIPAL

En réalisant le bilan global du site de Villers-Saint-Paul :

- Reste, Tout Venant Incinérable et cartons à ajouter,
- en comptabilisant en entrée, les déchets transférés (hors collecte)
- et en sortie, toute les évacuations, le bilan est le suivant :

Bilan du transport des déchets ménagers	Train	Camion
Total des évacuations de Villers-Saint-Paul	48 183 t	14 222 t
Total des tonnages transportés entrées sur le site de Villers-Saint-Paul (exclusion des collectes locales)	104 075 t	15 604 t
Total évacuation + entrées issues d'un transfert	152 258 t	29 826 t

Soit 83 % des tonnages sont transportés par train !

AUSSI EN DÉCHETTERIES : RÉDUCTION DES DISTANCES TRANSPORT ROUTIER

Le SMVO a introduit une clause de « coût d'exécution du service » dans ses marchés de traitement de déchets collectés en déchetteries, ce qui permet de privilégier, même à un coût supérieur de traitement, une installation de traitement plus proche qui permettra d'optimiser le coût global (collecte + transport + traitement) et ainsi de réduire les distances parcourues par les camions.

Par ailleurs, dans le marché de transport des bennes de déchetterie, l'opérateur est payé en fonction de la distance entre la déchetterie et le lieu de vidage, il a donc un intérêt économique à optimiser ses tournées et à réduire la distance parcourue.

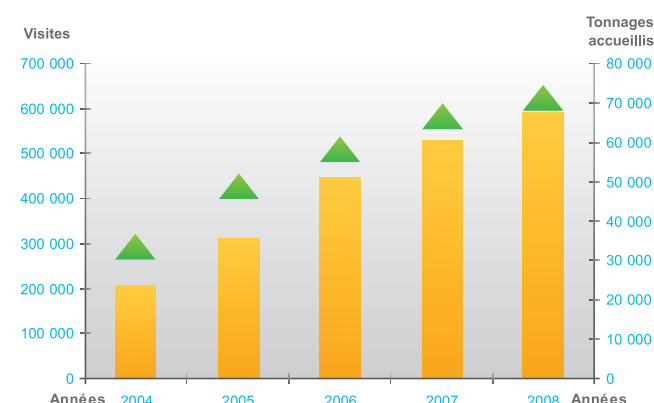
4/ DES DÉCHETTERIES TOUJOURS PLUS PERFORMANTES ET « VALORISABLES »

a/ Augmentation de la fréquentation des déchetteries de 12% et des tonnages de 6,5%

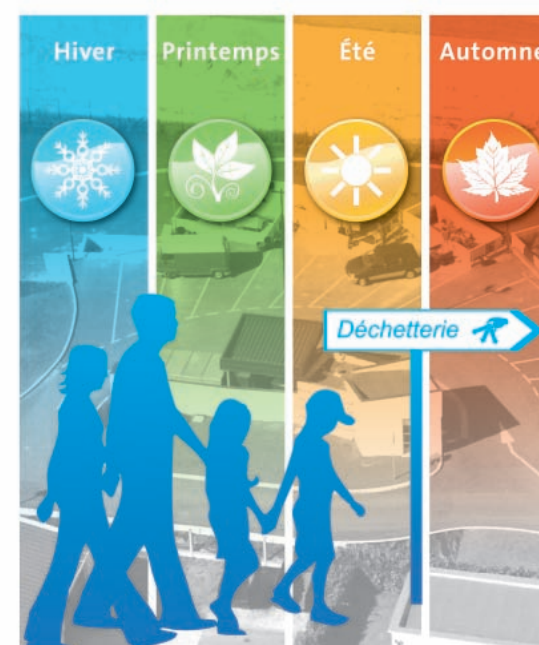
Le réseau de déchetteries Verdi du SMVO a accueilli en 2008, 71 240 tonnes soit 168 kg par habitant.

La fréquentation a évolué de 12 % en passant de 528 700 visites en 2007 à 590 400 visites en 2008, soit 1,40 visites par habitant du SMVO et environ 4 à 5 visites annuelles par foyers.

Le tonnage quant à lui a évolué de 6,5 % avec 71 240 tonnes accueillis contre 66 933 tonnes en 2007.



Par foyer du SMVO : au moins 4 visites à la déchetterie par an



b/ Bilan des nouvelles filières

L'année 2008 permet de réaliser pour la première fois un bilan sur une année pleine des filières de collecte des D3E et du bois dans les déchetteries Verdi.

27

1 - LES D3E

Les D3E (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) sont les vieux appareils électroménagers, de jardinage et d'informatique.

En application du principe de la responsabilité élargie du producteur, les fabricants d'appareils doivent désormais prendre en charge le coût du recyclage et de la dépollution des appareils qu'ils ont mis sur le marché. Pour ce faire, ils ont constitué des éco-organismes, qui prennent en charge cette obligation.

Le SMVO a choisi l'éco-organisme Ecologic.

○ Résultats en terme de quantité collectée

Les objectifs du SMVO étaient de collecter 1,5 kg par habitant, le résultat en 2008 est de 3,79 kg par habitant, soit 1 604 tonnes, quantité qui devrait encore augmenter en 2009.

Ceci représente 2,25 % des tonnages collectés en déchetteries Verdi ; ce n'est pas représentatif mais le taux de pollution des composants des D3E a par contre un impact très important sur l'environnement.

La quantité des petits appareils collectés se monte à près du double de la moyenne nationale, preuve que le réseau de déchetteries capte bien ce gisement.

Tonnage des D3E collectés x 2 par rapport aux prévisions 3,8 kg /an /hab. au lieu de 1,5 kg prévus

○ Résultats en terme de logistique et d'organisation

Les D3E sont collectés dans un local spécifique, et dans des caisses grillagées pour les petits appareils ménagers. La manutention de ces appareils reste délicate. Le nombre de caisses grillagées, insuffisant au départ, a été augmenté en cours d'année.

○ Rappel des filières

Les D3E sont collectés en 4 familles, qui après un regroupement et un pré traitement, sont dirigés vers des filières adaptées :

- les gros appareils de froid, dirigés vers Bruyères sur Oise (95)
- les gros appareils hors froid, traités à Clairoux chez BRION et chez BARTIN en 2008
- les écrans, traités chez Pathé, à Soissons (02),
- les petits appareils ménagers, traités à Gonesse (95).

Ce sont les filières de proximité qui ont été privilégiées dans le choix des prestataires retenus par l'éco organisme ECOLOGIC.



4 / DES DÉCHETTERIES TOUJOURS PLUS PERFORMANTES ET « VALORISABLES »

2 - LE BOIS

Le bois est collecté séparément en déchetterie depuis novembre 2007.

28

Le bois concerné est composé des planches, des vieux meubles. Le bois est collecté en un flux sur la déchetterie, puis chez les prestataires, il est trié pour séparer les 3 catégories de bois :

- classe A : bois non traité de type palette : il est transformé en copeaux puis réutilisé comme matière première, par exemple pour fabriquer des panneaux de particules,
- classe B : bois traité de type meubles : il est transformé en copeaux puis utilisé comme combustible de substitution dans des chaudières industrielles,
- classe C : bois fortement traité (moins de 10 % du tonnage), qui est stocké.

La quantité collectée en 2008 est de 5 553 tonnes, ce qui montre bien l'intérêt du développement de cette filière.

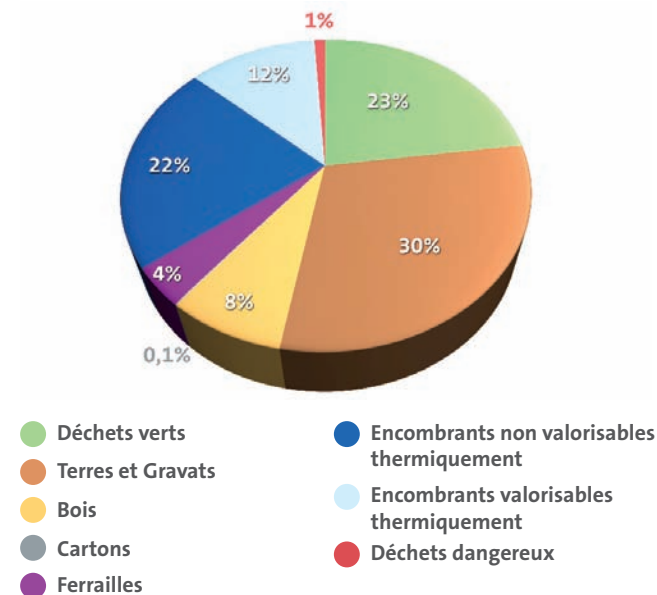
Ceci représente 7,8 % des tonnages collectés en déchetteries.

Auparavant, le bois rentrait dans la filière de valorisation énergétique. Aujourd'hui, cette nouvelle filière permet d'augmenter le pourcentage de valorisation matière des déchets collectés en déchetteries VERDI.

En une année pleine, ces deux nouvelles filières de déchets collectés en déchetteries Verdi, le Bois et les D3E représentent 10% des tonnages collectés en déchetteries

3 - LA RÉPARTITION PAR TYPE DE DÉCHET

Les quantités collectées par famille et la filière de recyclage sont précisées dans le tableau en bas de page.



(Tonnes)	2007	2008	Kg par habitant	Filières de traitement
Déchets Verts	15 159	16 016	37,79	Compostage
Terres et Gravats	20 039	20 561	48,51	Recyclage (BTP et chemins de décharges)
Encombrants non valorisables thermiquement	14 475	15 177	35,81	Stockage dans l'Oise
Encombrants valorisables thermiquement	11 917	8 407	19,83	Valorisation énergétique à Villers-Saint-Paul
Bois	489	5 553	13,10	Recyclage
Cartons	221	129	0,30	Recyclage
Ferrailles	3 247	2 904	6,85	Recyclage
Déchets dangereux	610	651	1,54	Traitement/Recyclage
Dont amiante	-	50	0,12	Stockage
Dont Batteries	-	126	0,30	Recyclage
D3E	546	1 604	3,79	Recyclage
Piles usagées	15	17	0,04	Recyclage
Huiles de vidange	100	121	0,29	Régénération
Textiles	75	90	0,21	Recyclage
Pneus	40	10	0,02	FRP
Total	66 933	71 240	168,06	-
Nombre de visite	528 700	590 398	1,39	-
Ratio par visite	126,60 kg	120,66 kg	-	-

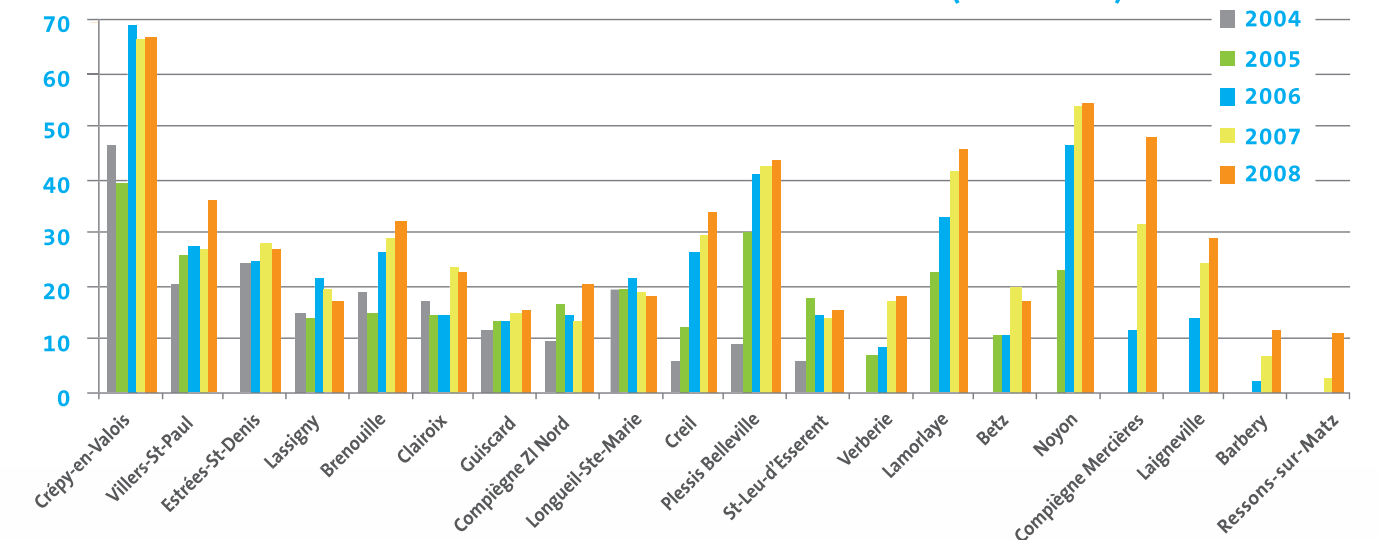
4 - FRÉQUENTATIONS DES DÉCHETTERIES

Le SMVO a du ainsi progressivement adapter son organisation en déchetterie à l'évolution du tonnages et du nombre de visites, très différents d'une déchetterie à l'autre comme l'indique le graphique en bas de page.

Aussi, le nombre d'agents en place diffère-t-il pour assurer en toutes circonstances, un service de qualité, à la fois sur les 15 déchetteries exploitées en régie et sur les 5 déchetteries exploitées dans le cadre d'un marché de prestation.

29

Évolution des visites sur les déchetteries du réseau VERDI (en milliers)



La mise en service de la déchetterie de Morienvall en 2009, devrait pour partie désengorger la déchetterie de Crépy-en-Valois qui reste la plus ancienne et la plus fréquentée du réseau.



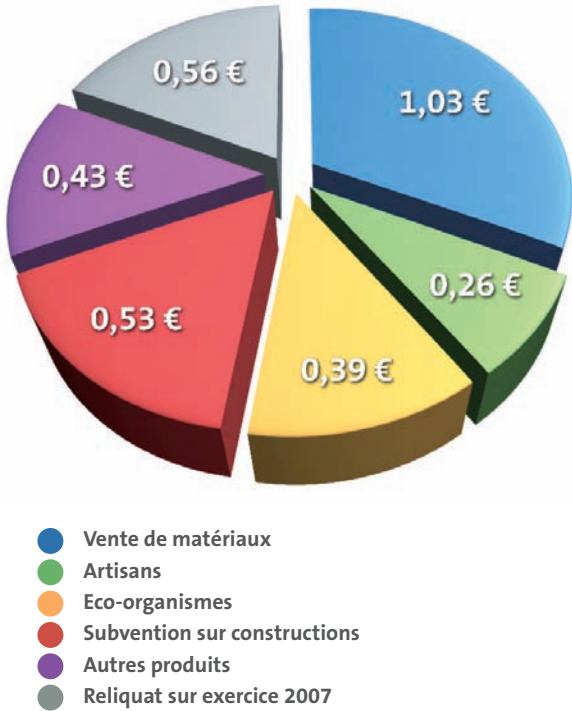
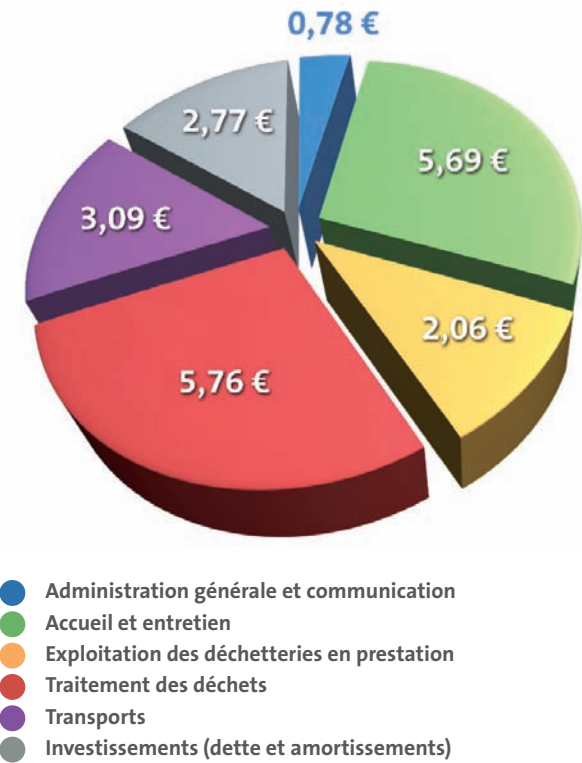


5/ LA VALORISATION ORGANIQUE DES DÉCHETS VERTS

4 / DES DÉCHETTERIES TOUJOURS PLUS PERFORMANTES ET « VALORISABLES »

c/ Zoom sur les coûts

Le service déchetteries a coûté **16,95 €** par habitant en 2008, ce coût se répartit de la façon suivante :



a/ Les différents modes de collecte

Sur le territoire du SMVO, la valorisation organique des déchets sous forme de compostage se réalise pour quatre flux de déchets ménagers différents:

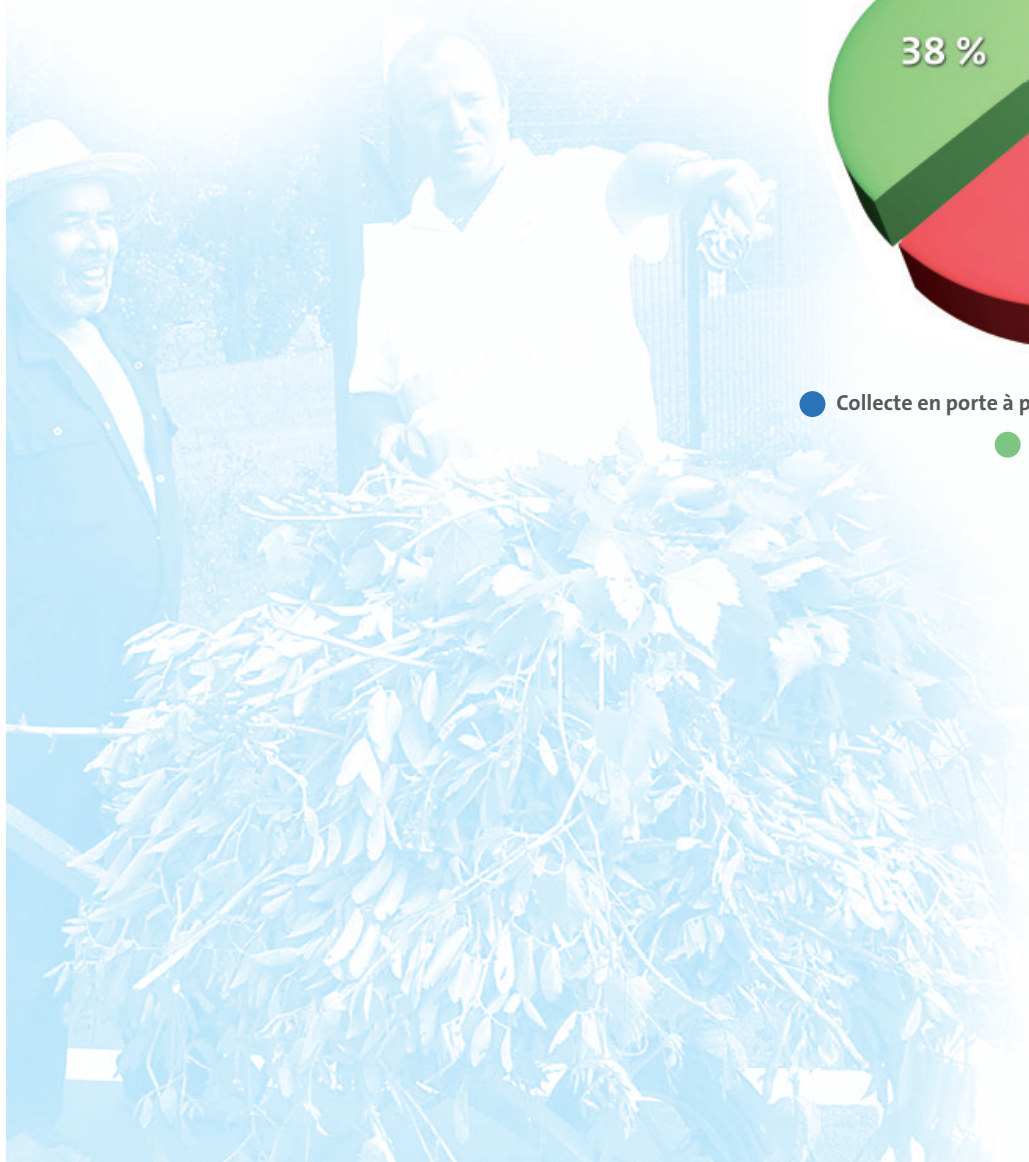
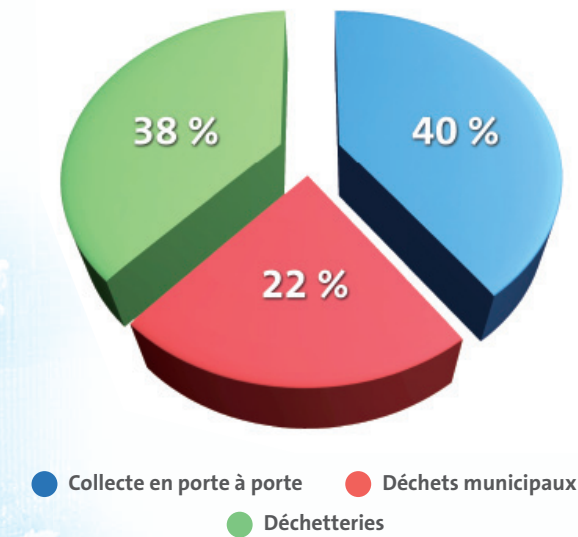
- pour les déchets végétaux collectés par les services techniques des communes du périmètre du SMVO,
- pour les déchets végétaux collectés en porte à porte chez l'habitant par les communautés de communes adhérentes,
- pour les déchets végétaux collectés dans le réseau de déchetteries Verdi,
- pour les déchets organiques (*déchets d'épluchures, restes de repas*) par le compostage à domicile. Pour cette dernière voie, ce sont chacun des adhérents qui mettent en place des programmes d'accompagnement, en partenariat avec le SMVO, dans le cadre du programme de prévention des déchets du SMVO.

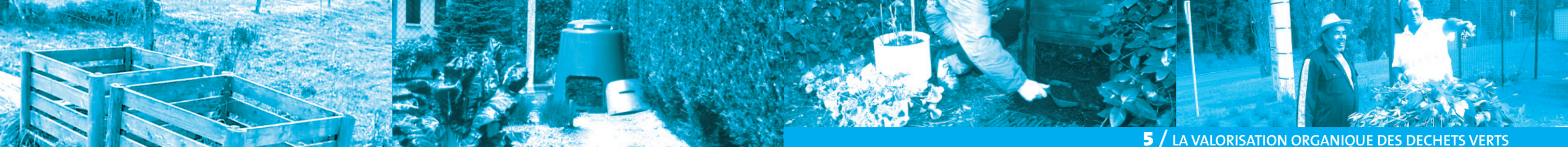
Voici la répartition des déchets végétaux collectés par type de collecte :

31

	2007	2008	kg/hab.
Collecte en porte à porte	18 672	17 272	40,75
Déchets municipaux	7 246	9 236	21,79
Déchetteries	15 159	16 016	37,79
Total	41 077	42 524	100,33

RÉPARTITION 2008 PAR TYPE DE COLLECTE DE DÉCHETS VERTS





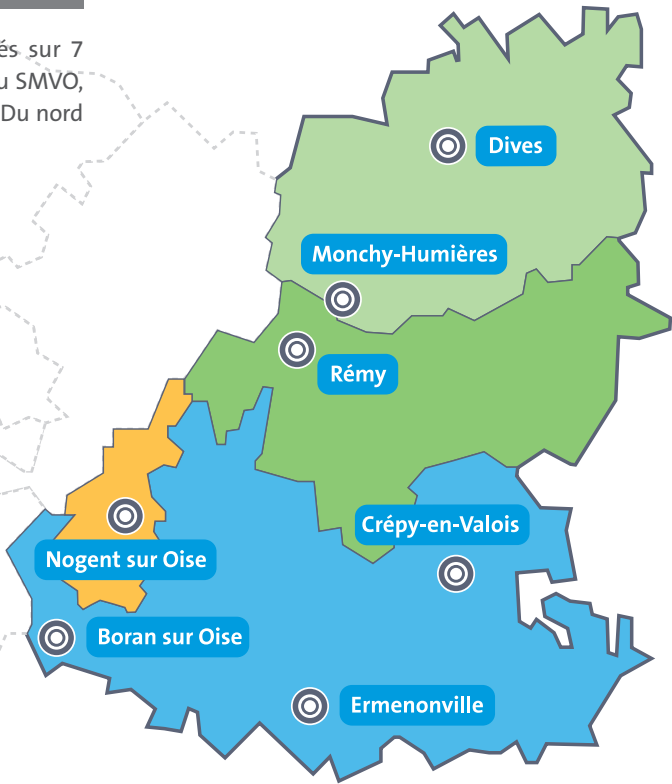
b/ les plates formes de compostage des déchets verts

Une fois collectés, ces déchets verts sont acheminés sur 7 plates-formes privées de compostage du territoire du SMVO, qui traitent les déchets selon la norme NFU 44-051. Du nord au sud, les plates-formes utilisées sont les suivantes :

ELLES SONT 7 AU TOTAL :

- Dives
- Monchy-Humières
- Rémy
- Ermenonville
- Nogent sur Oise
- Boran sur Oise
- Crépy en Valois

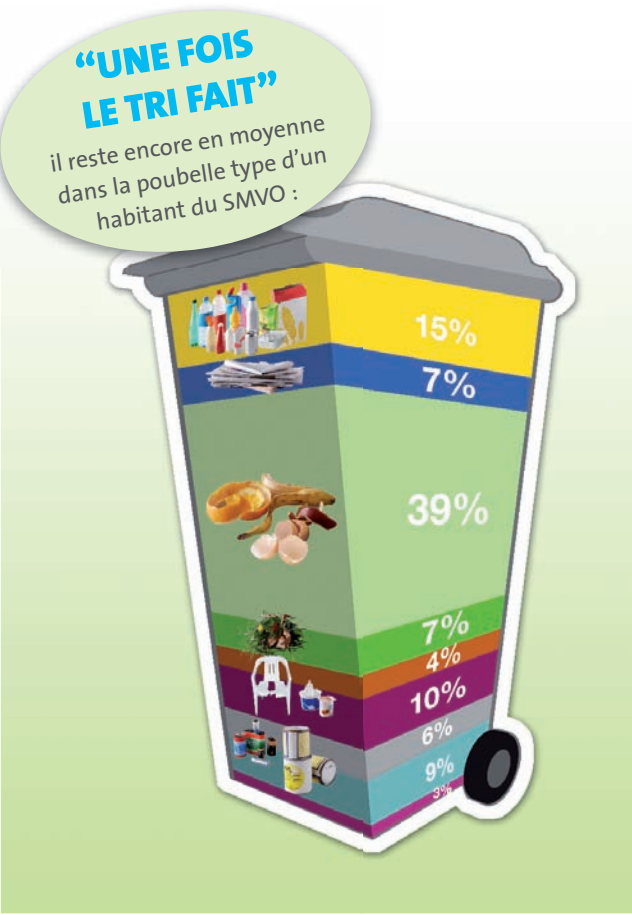
Environ un tiers du tonnage entrant devient du compost, élément structurant des sols, qui est de plus en plus recherché par les agriculteurs qui ont constaté son effet très positif sur les cultures.



CCPN	AGRI COMPOST DIVES	Dives
ARC	SEV	Monchy-Humières
CCPE	COMPIÈGNOISE DES TRAVAUX	Rémy
CCBA	AGRO DEVELOPPEMENT	Ermenonville
CCPOH	NATURECO	Nogent sur Oise
CCP Senlis Plailly, Mortefontaine et La Chapelle	AGRO DEVELOPPEMENT	Ermenonville
CCPV (D Municipaux)	NATURECO	Crépy-en-Valois
CCA Cantilienne	BORAN AGRI COMPOST	Boran sur Oise
CCA Creilloise	NATURECO	Nogent sur Oise
CC Pierre Sud Oise et Ruraloise	BORAN AGRI COMPOST	Boran sur Oise
CC Liancourtois	NATURECO	Nogent sur Oise
Déchetteries de Ressons, Lassigny, Beaulieu les Fontaines	AGRI COMPOST DIVES	Dives
Déchetteries de Guiscard et Noyon	AGRI COMPOST DIVES	Dives
Déchetteries de Compiègne ZI Nord, Compiègne Mercières, Clairoux, Longueil Ste Marie, Estrées-St- Denis	COMPIÈGNOISE DES TRAVAUX	Rémy
Déchetteries de Plailly, Barbery et Verberie	AGRO DEVELOPPEMENT	Ermenonville
Déchetteries de Plessis Belleville, Betz, Crépy en Valois et Morienvall	NATURECO	Crépy-en-Valois
Déchetteries de St Leu, Laigneville, Creil, Villers St Paul, Brenouille, Lamorlaye	NATURECO	Nogent sur Oise
CCPV	NATURECO	Crépy-en-Valois

c/ Le compostage individuel à domicile

Concernant le compostage à domicile, il concerne potentiellement près de la moitié en poids de la poubelle, et peut être mis en œuvre plus facilement lorsque l'on dispose d'un jardin.



Il est très difficile de mesurer la proportion d'habitants qui pratiquent le compostage, et par conséquent, la quantité de déchets qui est ainsi gérée à domicile.

Plusieurs adhérents du SMVO ont mis en place des programmes de soutien du compostage à domicile, avec souvent un accompagnement du SMVO dans le cadre du programme de prévention des déchets mené depuis 2006.

d/ Zoom sur les coûts

Le coût du compostage :

Le coût de compostage des déchets verts issus des déchetteries est compris dans le coût de traitement des déchets des déchetteries et représente 1,17 € à l'habitant.

LE COÛT DU COMPOSTAGE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX 1,94 € en 2008

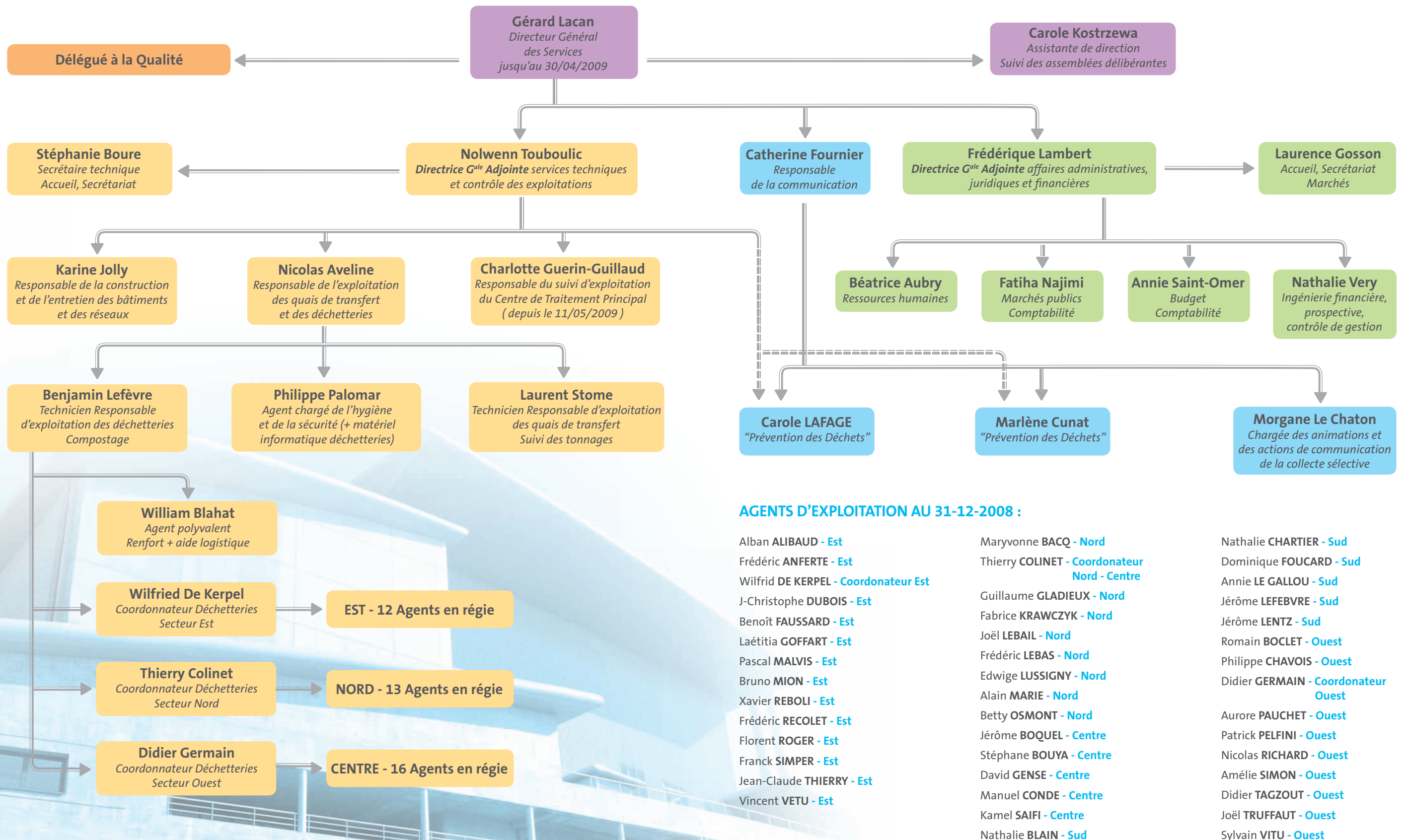


COUT RECLAME AUX ADHERENTS EN 2008 : 2,10 €

LA DIFFERENCE : 0,16 €

DIMINUERA LA CONTRIBUTION GLOBALE DES ADHÉRENTS EN 2009

SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DE L'OISE : ORGANIGRAMME DE L'EQUIPE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE

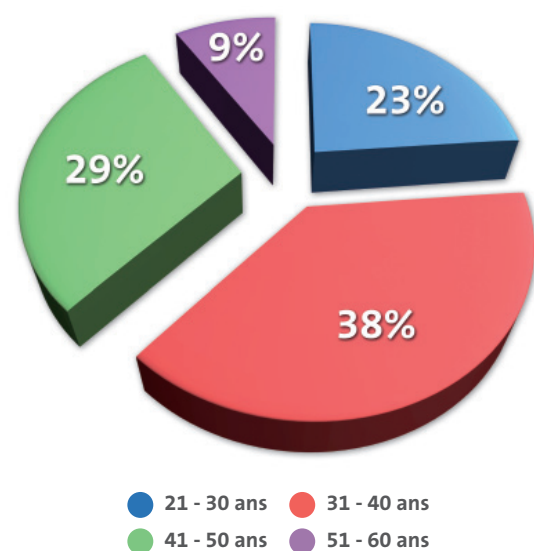


a/ Présentation de l'équipe permanente

36 VOICI LA RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE DU PERSONNEL DU SMVO AU 31 DÉCEMBRE 2008.

tranches d'âge	21 - 30	31 - 40	41 - 50	51 - 60
Agents	15	25	19	6
Nombre Hommes	9	15	11	5
Nombres Femmes	6	10	8	1

- Total hommes : 40
- Total femmes : 25
- Total des agents du smvo : 65



b/ Les mouvements de personnel

Au 31 décembre 2008, l'équipe permanente du SMVO était constituée de 65 personnes. Vous trouverez dans le tableau ci dessous les mouvements de personnel : recrutements, démissions...

Nombre d'agents	Non titulaires	Stagiaires	Titulaires	Total
01-01-08	6	10	48	64
Arrivées	1	2	-	-
Démissions	1	-	1	-
Stagiaires devenus titulaires	-	10	10	-
31/12/2008	6	2	57	65

- En avril 2008, une chargée de mission a été recrutée pour la cellule Prévention des déchets du Service Communication.
- En juin 2008, un chargé de mission du Service technique a démissionné.
- En octobre 2008, une assistante au Service Exploitation a été recrutée.
- En octobre 2008, un agent d'exploitation (stagiaire de la FPT) a démissionné.

Formation	
Nombre total de jours de formation	174
soit en moyenne par agent	2,68

c/ Les prestations sociales

1- LES CHÈQUES DÉJEUNERS

90 % du personnel reçoit chaque mois des chèques déjeuners dont la moitié de la valeur est à leur charge .
(valeur totale 9,15 €)

2- LA MUTUELLE

Une participation à l'adhésion à une mutuelle est octroyée par l'employeur à raison de 25 %. 70 % des agents adhèrent à une mutuelle par l'intermédiaire du SMVO

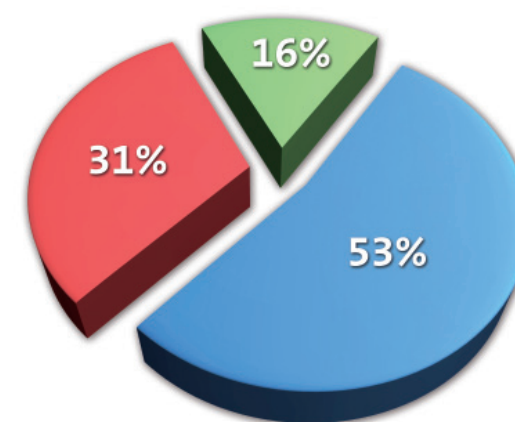
3- LE COMITÉ D'ŒUVRES SOCIALES DE LA VILLE DE COMPIÈGNE

Chaque agent peut adhérer moyennant la somme de 10 euros pour bénéficier de :

- cadeaux fête des pères et mères
- cadeaux de Noël
- lors d'évènement familial, attribution d'une somme (naissance, mariage)
- participation forfaitaire à tout séjour linguistique scolaire (ou similaire) pour une durée de 5 jours minimum.

Le SMVO attribue une subvention au regard de la masse salariale de l'année en cours.

d/ Taux d'absentéisme



● Maladie ordinaire ● Longue maladie ● Accident de travail

Le métier d'agent de déchetterie comporte des risques d'accidents du travail importants. Les formations obligatoires pour tous les agents , ainsi que la conception même des déchetteries Verdi, très sécurisées et limitant au maximum l'intervention physique des agents, limitent certainement le nombre d'accidents du travail.

	Nbre Jours Absence	Nombre d'agents absents	Effectif total	Nombre moyen
Maladie ordinaire	625	32	65	9,6
Longue maladie	360	1	65	-
Accident Travail	189	7	65	2,9
Total	1174	40	65	12,5

65 agents permanents (ne sont pas comptés les agents saisonniers)

REMARQUES :

- 1 agent absent pendant 150 jours préalable à un congé de maternité

- 4 agents ont été absents en raison d'hospitalisation :

L'un pour une période de 73 jours ,
Le second pour une période de 45 jours,
Le troisième pour 65 jours,
Le dernier sur une période de 30 jours.

Si l'on excepte les 5 cas particuliers, 27 agents ont été absents pour maladie ordinaire, soit une moyenne de 10 jours par agents environ.

Le congé maladie longue durée ne concerne qu'un seul agent sur l'année.

Les jours d'absences d'accidents de travail ont fortement baissé (en 2007 : 4 jours en moyenne).



Rappel historique

L'évolution de la loi et la volonté politique des élus de l'Est de l'Oise de gérer de façon responsable la question du traitement des déchets a conduit à la constitution du SMVO.

Les communes ont parmi leurs nombreuses compétences, celles de la collecte et du traitement des déchets ménagers. En raison des moyens techniques importants pour assurer la collecte de la façon la plus économique possible, la plupart des communes de l'est du département de l'Oise s'étaient déjà regroupées pour exercer cette compétence au sein de structures intercommunales. Quant au traitement, avant la création de sites adaptés, il était principalement réalisé en stockant sans valorisation tous les déchets dans des décharges contrôlées, propriétés de sociétés privées.

La loi du 13 juillet 1992 a donné de nouveaux objectifs aux élus et a laissé 10 ans aux collectivités locales en charge de la question des déchets pour :

- prévenir ou réduire la production et la nocivité des déchets,
- organiser le transport des déchets et le limiter en distance et en volume,
- valoriser les déchets par réemploi, recyclage ou toute autre action visant à obtenir à partir des déchets des matériaux réutilisables ou de l'énergie,
- assurer l'information du public sur les effets pour l'environnement et la santé publique des opérations de production et d'élimination des déchets.

Cette loi a aussi réservé le recours à la décharge uniquement pour le déchets « ultimes », c'est à dire un déchet, résultant ou non du traitement d'un déchet, qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux.

Suite à l'entrée en vigueur de cette loi, les communes et groupements de communes du territoire de l'est de l'Oise se sont progressivement regroupées, afin de pouvoir réaliser les investissements ambitieux liés au respect de celle-ci : c'est ainsi que le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise a été créé en 1996 pour prendre en charge le transport et le traitement des déchets assimilés.

Le fonctionnement du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise dépend des décisions de deux instances : le Comité Syndical et le Bureau.

a/ La constitution du nouveau Comité Syndical

Les membres du Comité Syndical ont été élus le 21 mai 2008, pour toute la durée de leurs mandats.

Il rassemble 89 élus délégués et 89 élus suppléants désignés au sein des conseils communautaires des intercommunalités et des conseils municipaux des communes membres du SMVO. Les membres du Comité Syndical ont été élus le 21 mai 2009, pour toute la durée de leurs mandats municipaux.

Avant chaque Comité Syndical, l'ensemble des élus délégués est convoqué. Un dossier de présentation des différents points à l'ordre du jour est envoyé à chaque délégué. Ainsi, il peut prendre connaissance des délibérations qui seront proposées au vote, et préparer les éventuelles questions qu'il souhaiterait poser au Président et aux Vice-présidents présents.

Le Comité Syndical se réunit en moyenne 4 fois par an pour délibérer et voter les grandes décisions qui détermineront les axes stratégiques pris pour le suivi et l'organisation du fonctionnement du SMVO. À chaque Comité Syndical, le nombre d'élus présents doit être égal au moins à la moitié des membres en exercice, il s'agit du quorum. Chaque délégué du Comité Syndical dispose d'un suppléant qui doit pouvoir le remplacer en cas d'absence.

Il a pour compétences :

- Les questions budgétaires : débat d'orientation budgétaire, vote du budget, compte administratif, ...
- Les questions concernant le personnel : la création de postes, le régime indemnitaire,
- Le suivi du contrat de délégation de service public d'exploitation du Centre de Traitement Principal de Villers-St- Paul.

Ses débats publics, soit toutes les délibérations prises lors du Comité Syndical, sont visibles sur un panneau d'affichage public situé rue de la Surveillance à Compiègne. Tous les trimestres, un recueil des délibérations est envoyé à chacune des collectivités adhérentes au SMVO.

b/ La constitution du nouveau bureau

Il rassemble le Président et 19 Vice-présidents élus au sein du Comité Syndical. Il a pour charge de préparer, avec l'aide des services du SMVO, les dossiers qui seront présentés à l'ensemble des membres du Comité Syndical. Il a également des compétences propres.

Il a pour compétences :

- Les marchés publics,
- Les contrats et conventions diverses,
- Les acquisitions foncières...,
- Les questions concernant le fonctionnement courant du syndicat.

Le Président du Syndicat Mixte exerce en propre certaines compétences, que lui a déléguées le Comité Syndical, aux fins d'assouplir le fonctionnement des services. Il s'agit des commandes de toute nature inférieures à 50 000 €, et de décisions spécifiques qui doivent être menées rapidement comme les actions en justice, par exemple. Il en rend compte au Comité Syndical à chacune de ses séances.

Les membres du Bureau se réunissent 5 à 8 fois par an et abordent les sujets qui seront ensuite débattus et proposés au vote du Comité Syndical. En 2008, le Bureau s'est réuni 6 fois.

À chacun de ces bureaux, le quorum doit être respecté. Plus de la moitié des élus membres du Bureau doit être représentée.

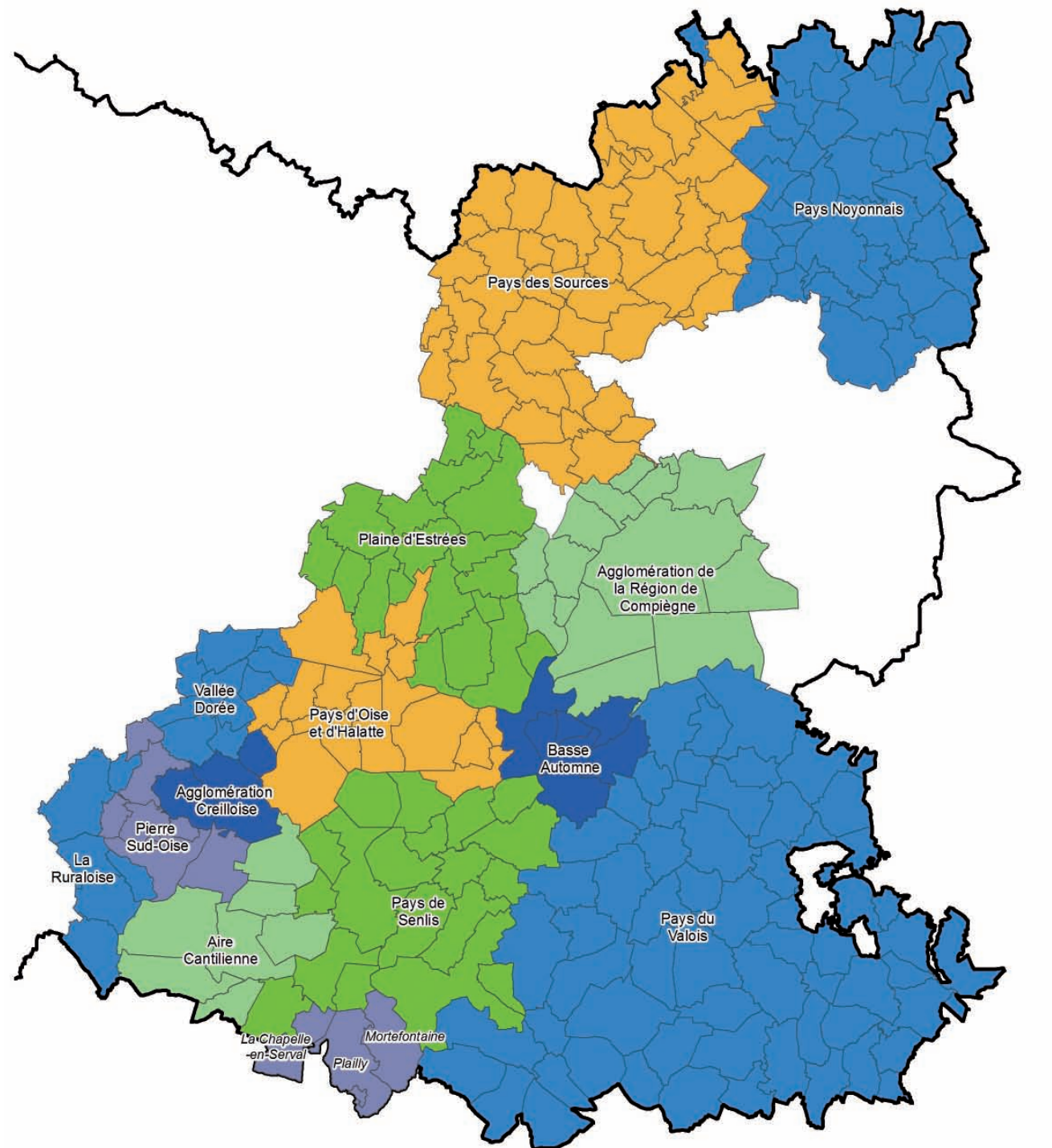
LES MEMBRES DU BUREAU SONT :

- Le Président : **Philippe MARINI** (ARC)
- 1^{er} Vice-président : **Christian GRIMBERT** (CC de l'Agglomération Creilloise)
- 2^e vice-président : **Jean-François DARDENNE** (CC de l'Agglomération Creilloise)
- 3^e vice-président : **Marc CHOISY** (CC de l'Agglomération Creilloise)
- 4^e vice-président : **Gérard DEGUISE** (CC du Pays Noyonnais)
- 5^e vice-président : **Marcel FOUET** (CC de la Plaine d'Estrées)
- 6^e vice-président : **Patrick FLOURY** (CC de la Basse Automne)
- 7^e vice-président : **Arnaud FOUBERT** (CC du Pays de Valois)
- 8^e vice-président : **Benoît HAQUIN** (CC du Pays de Valois)
- 9^e vice-président : **Serge CARON** (CC La Ruraloise)
- 10^e vice-président : **Serge MACUDZINSKI** (CC Pierre Sud Oise)
- 11^e vice-président : **Jean-Christophe CANTER** (CC du Pays de Senlis)
- 12^e vice-président : **René MAHET** (CC du Pays des Sources)
- 13^e vice-président : **Robert LAHAYE** (CC des Pays d'Oise et d'Halatte)
- 14^e vice-président : **Gérard BIDAULT** (CC des Pays d'Oise et d'Halatte)
- 15^e vice-président : **Olivier FERREIRA** (CC du Liancourtois- la Vallée Dorée)
- 16^e vice-présidente : **Corry NEAU** (CC de l'Aire Cantilienne)
- 17^e vice-présidente : **Arielle FRANCOIS** (CC de la Région de Compiègne)
- 18^e vice-président : **Bernard HELLAL** (CC de la Région de Compiègne)



Territoires adhérents au Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise (SMVO)

40



0 10 000 Mètres

c/ Les commissions obligatoires

Les commissions obligatoires jouent un rôle légal d'information et de contrôle, et permettent pour une partie d'entre elles, de préparer les décisions des instances, et pour l'autre, d'informer les représentants des habitants sur le fonctionnement de l'élimination des déchets.

En tant qu'EPCI (*Établissement Public de Coopération Intercommunale*), le SMVO doit être contrôlé par des instances légales au fur et à mesure des évolutions qu'il vit. Ce sont en partie ces commissions qui jouent un rôle de surveillance sur le bon fonctionnement du SMVO, d'une part au sujet des finances et des investissements, et d'autre part, au niveau des contrôles environnementaux qui sont permanents pour le fonctionnement du Centre de Traitement Principal de Villers-Saint-Paul.

1/ La Commission d'Appel d'Offres

Elle rassemble 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants élus au sein du Comité Syndical.

Depuis 2008, elle est présidée par Christian Grimbert, Président de la CCAC et se réunit 10 à 20 fois par an.

Elle a pour compétences :

- D'ouvrir les offres des entreprises,
- D'analyser les offres,
- De négocier éventuellement,
- D'examiner les demandes d'avenant aux marchés en cours.

2/ La Commission de Délégation de Service Public

Elle rassemble 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants élus au sein du Comité Syndical, le représentant de la Direction Départementale de la Consommation de la Concurrence et de la Répression des Fraudes et le Receveur du SMVO.

Depuis 2008, elle est présidée par Christian Grimbert, Président de la CCAC.

Elle a pour compétence :

- De traiter les demandes d'avenants au contrat de Délégation de Service Public d'exploitation du Centre de Traitement Principal.

3/ La Commission Consultative des Services Publics Locaux

Elle rassemble 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants dont 3 sont des élus désignés au sein du Comité Syndical, et deux sont des représentants d'associations de consommateurs et de protection de l'environnement.

Depuis 2008, elle est présidée par Serge MACUDZINSKI.

Cette Commission comprend :

- le Président ou son représentant,
- 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants désignés parmi le Comité Syndical,
- et des représentants d'associations locales, nommées par l'assemblée délibérante.

TITULAIRES

Annick DECAMP
Robert LAHAYE
Habib ABBA-SIDICK
Gérard MANOUSSI
Michel FROMENT

SUPPLÉANTS

Philippe DECOURTRAY
Alain BLANCHARD
Serge CARON
Benoît HAQUIN
Jean-Claude GRANIER

Les associations représentées sont :

- ALEP,
- UDAF,
- CLCV,
- Confédération Générale du Logement.

Elle a pour compétences :

- D'examiner le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets,
- D'examiner les projets de modification de mode de gestion (régie/marché).

41



d/les autres commissions et groupes de travail thematiques du smvo

42

Parallèlement, et afin de préparer les dossiers en amont de ces réunions, plusieurs commissions et groupes de travail sont nécessaires à la préparation des différents sujets qui seront abordés par le Bureau et le Comité Syndical. Présidé par des Vice-présidents membres du bureau, ces commissions et groupes de travail préparent les dossiers avec les services du SMVO en vue de présenter des projets aboutis lors du Comité Syndical suivant.

1/ Commission des Finances

Ses travaux portent sur :

- l'examen et la préparation du débat d'orientation budgétaire et du budget
- l'examen des demandes de modification du budget.

Elle est composée d'un membre de chaque groupement de communes adhérent, désigné parmi les délégués titulaires du Comité Syndical.

Depuis 2008, elle est présidée par Corry NEAU.

2/ La commission de contrôle des comptes

L'article L1411-3 du Code Général des Collectivités territoriales impose au délégataire de produire chaque année avant le 1^{er} juin, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

Ce rapport est examiné par la Commission de Contrôle des Comptes, préalablement à la présentation à la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Elle rassemble 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants élus au sein du Comité syndical.

Elle est présidée par Corry NEAU.

3/ les Groupes de travail

Les présidents délégués sont :

- Groupe de travail « prévention » :
Jean-François DARDENNE
- Groupe de travail « communication » :
Gérard DEGUISE
- Groupe de travail « transport et quais de transfert » :
Marcel FOUET
- Groupe de travail « collecte sélective » :
Arielle FRANCOIS
- Groupe de travail « CVE+CTP » :
Robert LAHAYE
- Groupe de travail « déchetteries » :
Benoît HAQUIN
- Groupe de travail « suivi de la réalisation du nouveau siège » :
Patrick FLOURY
- groupe de travail « recycleries » :
Bernard HELLAL

4/ Les représentants du SMVO au sein des organismes extérieurs

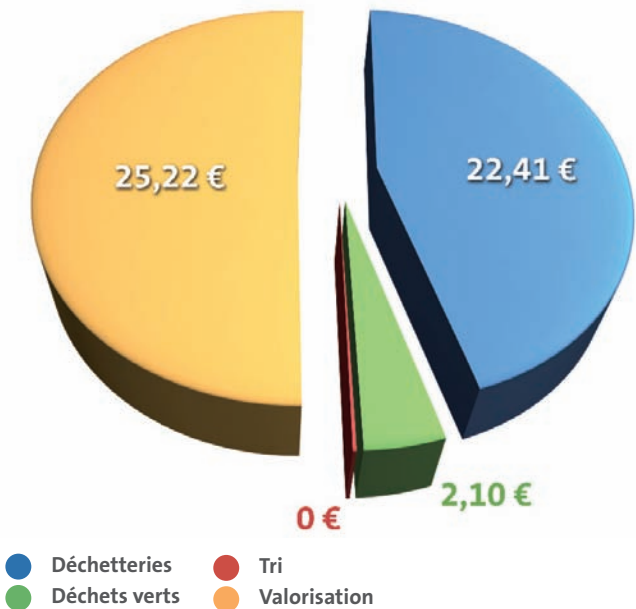
- ATMO PICARDIE : **Robert LAHAYE** (*titulaire*)
et **Corry NEAU** (*suppléante*)
- OISE LA VALLEE : **Gérard MANOUSSI** (*titulaire*)
et **Arielle FRANCOIS** (*suppléante*)
- AMORCE : **Gérard BIDAULT**
- Cercle National du Recyclage :
Arielle FRANCOIS
- C.L.I.S. : **Marc CHOISY**

43

8/ ZOOM SUR LES COÛTS PAR HABITANT

8 /ZOOM SUR LES COÛTS PAR HABITANT

1 / COÛTS / HABITANT COTISATION DES ADHÉRENTS EN 2008

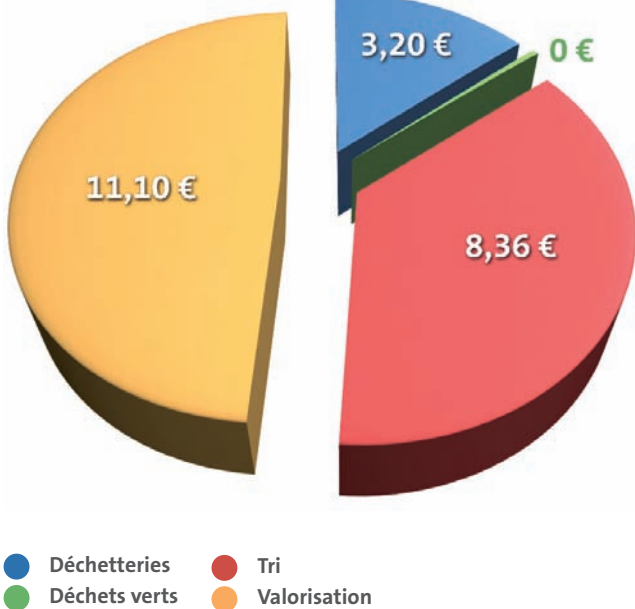


Le coût par habitant de cotisation des adhérents est calculé de manière prévisionnelle avant le début de l'année dans le Budget primitif 2008, voté le 06/02/2008. Ce coût est basé sur des perspectives de tonnages par filière.

	Prévisions coût adhérent
Déchetteries	22,41€
Déchets verts	2,10€
Tri	0,00€
Valorisation	25,22€
Total	49,73€

MONTANT TOTAL 49,73 € en 2008

2 / RECETTES / HABITANT 2008 SMVO



Les recettes / habitant sont les recettes perçues par le SMVO ramenées à l'habitant.

45

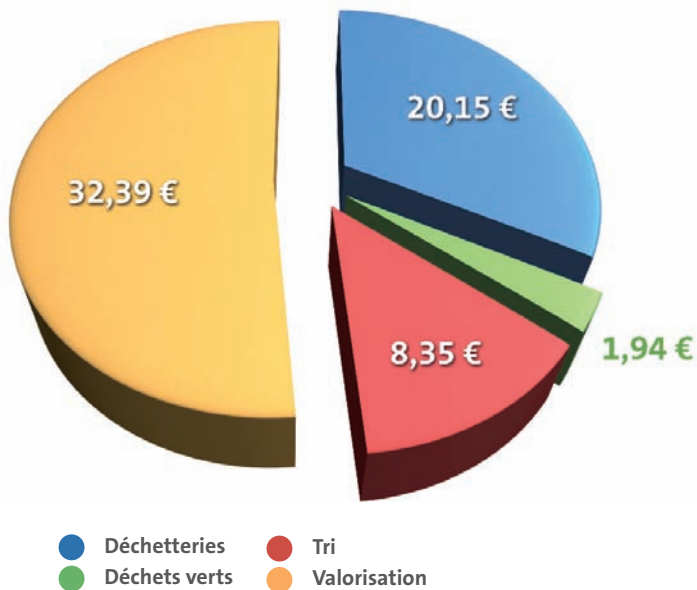
	Recettes 2008
Déchetteries	3,20€
Déchets verts	0,00€
Tri	8,36€
Valorisation	11,10€
Total	22,66€

MONTANT TOTAL 22,66 € en 2008

3 / COÛTS RÉELS / HABITANT 2008 SMVO

	Coût SMVO
Déchetteries	20,15€
Déchets verts	1,94€
Tri	8,35€
Valorisation	32,39€
Total	62,83€

Les coûts réels / habitant sont les coûts d'exploitation et de traitement par flux, ramenés à l'habitant.

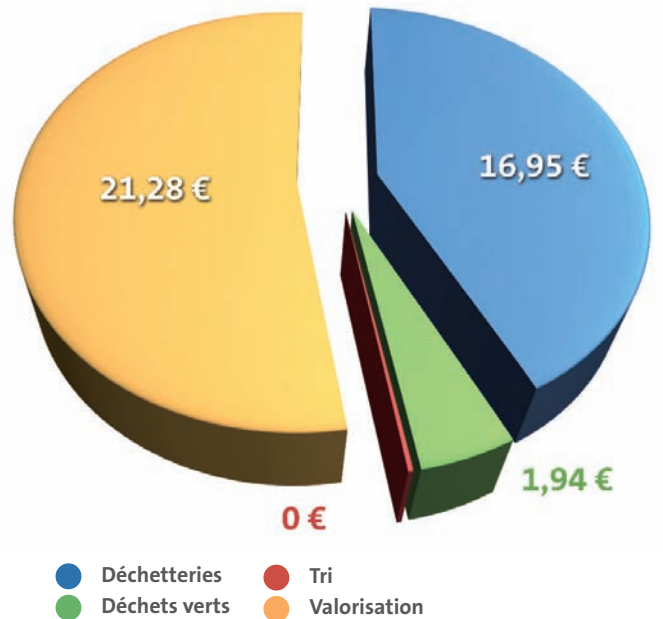


MONTANT TOTAL 62,83 € en 2008

4 / COÛTS RÉSIDUELS / HABITANT (= COÛT RÉELS SMVO - RECETTES SMVO)

	Coût résiduel
Déchetteries	16,95€
Déchets verts	1,94€
Tri	0,00€
Valorisation	21,28€
Total	40,17€

Le coût résiduel / habitant correspond au coût réel des dépenses 2008 déduction faites des recettes du SMVO.



MONTANT TOTAL 40,17 € en 2008

Après plus de 10 années passées depuis l'annonce du projet de création du centre de traitement principal de Villers-Saint-Paul, les élus du SMVO peuvent aujourd'hui se féliciter d'avoir fait les bons choix qui correspondent aux nouvelles politiques nationale et européenne, traduites dans les projets de Loi Grenelle et la récente directive européenne.

C'est l'environnement et la protection de notre cadre de vie qui a toujours prévalu dans toutes les décisions et les choix stratégiques qu'il fallait prendre.

A l'époque des premières réunions publiques, organisées lors de la phase de consultation des habitants du territoire, certains mouvements et associations « contre » craignaient une augmentation de la pollution liée aux installations prévues dans le cadre du programme VERDI (*Valorisation Et Recyclage des Déchets en Intercommunalités*).

Aujourd'hui, ces associations présentes lors des Commissions Locales d'Information et de Surveillance du Centre de Valorisation Énergétique de Villers-Saint-Paul continuent à surveiller cette installation sans révéler de problème de pollution ou de dégradation de l'environnement. Elles s'accordent à dire que les installations sont à l'échelle du territoire du syndicat et félicitent l'action de prévention des déchets organisée avec les adhérents du syndicat, accompagné par l'ADEME et le Conseil Régional de Picardie.

Comme il est démontré dans cette nouvelle version du Rapport d'activité, la modernité des installations n'est pas toujours synonyme de charges élevées. Les investissements réalisés pour mettre en place ce programme VERDI étaient importants en 1996, mais aujourd'hui, considérant les TGAP qui sont appliquées aux vieilles installations et aux centres de stockage, le coût d'amortissement des installations financées par les adhérents du SMVO semble bien moindre.

Dans les différents schémas décrits dans les pages précédentes, on peut noter que le coût réel de transport, de valorisation et de recyclage des déchets ménagers et assimilés du territoire du SMVO est de 40,17 euros par habitant en 2008, ce qui ne semble pas trop important en considération du taux de valorisation de 93% des déchets du SMVO.

En effet, suivant la directive européenne, qui considère les mâchefers lorsqu'ils sont valorisés en sous couche routière, comme de la valorisation à part entière, le taux de valorisation du gisement des ordures ménagères résiduelles et assimilés du SMVO est de 93 %.

À l'avenir, au fur et à mesure des avancées technologiques qui permettront de toujours plus valoriser, les élus du SMVO et ses techniciens continueront à s'attacher à toujours augmenter ce taux de valorisation en assurant à maîtriser les coûts. Là est le rôle d'un syndicat moderne tel que le SMVO...



SYNDICAT MIXTE DE LA VALLÉE DE L'OISE

A l'heure de la clôture du Rapport d'activités 2008, les élus et le personnel du SMVO ont une pensée particulière pour les regrettés : Fabrice KRAWCZYK, agent à la déchetterie de Noyon depuis janvier 2006 et Philippe DECOURTRAY, vice-président du SMVO en charge de la communication depuis le 9 mai 1996.